

BULLETIN

Direction-Administration :

**MUNICIPAL**

Mairie de Saint-Cloud

Paraissant tous les deux mois

L'Aménagement des Rives de la Seine**L'Affaire de l'acquisition du domaine de Charbonnière**

Le jugement correctionnel condamnant pour diffamation MM. GALATAUD, secrétaire de la section locale du Parti Communiste; M. BOULOT, gérant du journal *La Renaissance de Seine-et-Oise* et M. NAMY, administrateur de ce journal, a été confirmé en tous points par la 11^e Chambre de la Cour d'Appel de Paris, le 2 mai 1950.

(Voir suite page 4).

A propos d'une LETTRE OUVERTE...

(Voir page 4).

**UN STADE et
150 LOGEMENTS****QUAI CARNOT**

On lira dans le compte rendu analytique du Conseil Municipal, inséré dans le présent bulletin, que, par 17 voix contre 6 et 3 abstentions, l'Assemblée communale a donné son accord de principe, en vue de la construction, par la Société anonyme d'H. B. M. « Le Foyer du Fonctionnaire et de la Famille », de 150 à 200 logements, sur la partie des terrains non indispensables à l'équipement sportif de la ville, terrains situés quai Carnot, entre la rue Feudon et la rue des Milons.

INAUGURATION DU GROUPE SCOLAIRE DES COTEAUX

Le Président G. BIDAULT accueilli par deux jeunes élèves

INAUGURATION DU GROUPE SCOLAIRE DES COTEAUXLe Président G. BIDAULT prononçant son allocution en présence de M^{me} G. BIDAULT, de M. Claudius PETIT et de M. le Préfet de Seine-et-Oise

Construire des logements, avons-nous dit et écrit, demeurait une de nos principales préoccupations, ceci devant permettre, dans une certaine mesure, de résoudre la crise du logement qui sévit à Saint-Cloud avec beaucoup d'acuité; et c'est la raison pour laquelle le Conseil Municipal, à l'unanimité, décidait, dans sa séance du 31 janvier 1949, de demander la création d'un Office public d'H. B. M. à Saint-Cloud, en vue d'édifier une première tranche de 60 logements, sur un terrain communal situé rue Dailly et rue du Docteur-Desfossez.

M. le Préfet de Seine-et-Oise nous fit savoir, le 19 mars 1949, que, conformément aux instructions de M. le Ministre de la Reconstruction et de l'Urbanisme, notre projet ne pourrait être mis à l'étude que s'il comportait au moins la construction de 100 logements.

Par délibération en date du 2 juin 1949, le Conseil Municipal décidait, toujours à l'unanimité, qu'aux 60 logements prévus rue Dailly seraient adjoint 40 logements à édifier sur un second terrain communal situé rue Gounod et maintenait sa demande de création d'un Office Municipal d'H. B. M.

Le 20 mars 1950, M. le Préfet nous indiquait que le Comité de patronage des H. B. M. de Seine-et-Oise, sur le rapport de M. le Délégué départemental à la Reconstruction, avait émis un avis défavorable à la création à Saint-Cloud d'un Office public d'H. B. M. et que, dans ces conditions, notre projet n'avait aucune chance d'aboutir, M. le Préfet ajoutait toutefois, que la non institution d'un Office d'H. B. M. n'impliquait nullement l'impossibilité de construire de tels logements à Saint-Cloud et qu'il nous conseillait de prendre contact soit avec l'Office départemental, soit avec une société d'H. B. M., laquelle pourrait nous comprendre dans l'un de ses programmes à venir.

L'Office départemental étant surchargé, nous nous sommes mis en rapport avec des sociétés d'H. B. M. connues pour avoir déjà réalisé des programmes de construction d'immeubles dans le département de Seine-et-Oise.

Une de ces sociétés, « Le Foyer du Fonctionnaire et de la Famille », dont le siège social est à Paris, 2, rue Saint-Thomas-d'Aquin, nous indiqua qu'elle serait disposée à réaliser à Saint-Cloud un programme de constructions d'H. B. M., à condition que la ville pût lui donner les terrains nécessaires.

Il a été signalé à la société que la ville disposait de deux terrains situés l'un, rue Dailly et rue du Docteur-Desfossez, l'autre, rue Gounod.

La Société, qui ne peut entreprendre aucun travail sans avoir obtenu le « satisfecit » de la Délégation départementale du M.R.U., à Versailles, a fait examiner les terrains en question par son architecte urbaniste D.P.L.G., lequel a soumis le plan desdits terrains à la délégation. Cette dernière qui, ainsi qu'il est indiqué plus haut, a émis un avis défavorable à la construction d'un Office public d'H. B. M., a fait connaître que les deux terrains présentés n'étaient pas suffisants pour entreprendre un programme de construction d'immeubles et que notamment l'un des terrains, celui de la rue Dailly, devait être réservé pour réaliser plus tard une opération d'ensemble avec la place Georges-Clemenceau. La délégation a estimé qu'il convenait de conserver à Saint-Cloud son caractère résidentiel et qu'il ne fallait pas construire n'importe quoi et n'importe où.

Il existe bien à Saint-Cloud des terrains sur lesquels il serait possible de construire des habitations à bon marché, mais il faudrait pour cela que la ville s'en rendit acquéreur et nous savons tous combien la procédure administrative est longue.

Le problème du logement, croyons-nous, doit être résolu au plus vite et il ne convient pas de perdre encore deux ou trois ans avant d'obtenir une solution.

Nous avons donc pensé aux terrains du quai Carnot, situés entre la rue Feudon et la rue des Milons, qui viennent d'être expropriés ou acquis à l'amiable pour l'équipement sportif de la ville, lequel équipement a été déclaré « d'utilité publique ».

Nous avons estimé que si l'équipement sportif était d'utilité publique, la construction de logements ne l'était pas moins (nous pourrions d'ailleurs, si besoin était, faire déclarer d'utilité publique le projet de construction d'immeubles), et c'est alors qu'il nous est venu l'idée de concilier la question sportive et celle du logement, en réalisant conjointement, d'une part, l'équipement sportif, qui comprend surtout l'édification d'un stade réglementaire avec pistes, terrain de foot-ball, tribunes, etc., d'autre part, la construction d'immeubles qui nous donnerait, suivant la hauteur de ces derniers, de 150 à 200 logements, avec boutiques et garages particuliers.

Nous ne frustrerons en aucune manière les sportifs puisque les immeubles seront édifiés dans les parties de terrain non absolument indispensables aux sports (tels que les emplacements précédemment réservés aux douches, aux voitures, au logement du gardien, au matériel) et que ces sportifs bénéficient déjà, d'une part, de terrains de basket-ball et de volley-ball et d'une salle de gymnastique, le tout aménagé au stade Kelly, d'autre part, d'un terrain de foot-ball édifié à la Porte-Jaune.

Nous rappelons en passant que les terrains de basket du stade Kelly ont permis à l'équipe féminine de « La Clodo », de devenir champion de Paris, 1^{re} série et que le terrain de foot-ball de la Porte-Jaune, bien qu'il ne soit pas un tapis de verdure, a permis la constitution à la Société municipale « La Clodo », de quatre équipes de foot-ball, 1^{re} réserve, juniors et cadets, qui ont obtenu cette année de magnifiques résultats, puisque l'équipe 1^{re} est champion de Paris de son groupe (1^{re} division, promotion B), l'équipe des cadets, champion de Paris de son groupe (1^{re} division, promotion A et B), l'équipe junior est première de son groupe dans le critérium des juniors de Paris.

Nous eussions cru que notre projet de réalisation d'un stade et de construction d'immeubles sur les terrains du quai Carnot eût recueilli l'unanimité au sein du Conseil Municipal, comme avait obtenu l'unanimité la demande de création d'un Office public d'H. B. M., mais nous nous sommes trompés, puisque ce n'est que par 17 voix, celles des conseillers de la majorité, contre 6, celles des conseillers du groupe communiste et 3 abstentions, celles du groupe socialiste, que l'accord de principe a été donné.

Les socialistes, qui se sont abstenus lorsqu'il s'est agi de voter pour l'aménagement d'un terrain de foot-ball à la Porte-Jaune, se découvrent tout à coup une âme de sportifs et défendent âprement le projet d'équipement à réaliser sur les terrains du quai Carnot, projet que nous n'avons pas l'intention d'escamoter, lequel, disent-ils a été décidé par la Municipalité de la Libération. Nous sommes obligés de préciser que l'acquisition des terrains du quai Carnot et l'édification d'un stade sur ces terrains ont été décidés par le Conseil municipal, dans sa séance du 6 novembre 1945, c'est-à-dire six mois après le départ de la mairie de la Municipalité de la Libération.

Lorsque nous nous préoccupions, il y a quelque temps, de donner aux jeunes de quoi pratiquer le sport, les socialistes nous demandaient, toutes affaires cessantes, de nous occuper du logement. Aujourd'hui, que nous parlons de logements, les socialistes s'intéressent vivement aux sports.

Les socialistes justifient, d'autre part, leurs abstentions au projet de construction d'immeubles avec réalisation d'un stade :

- 1° Parce qu'un grand nombre de questions ont été posées sans qu'une réponse nette et définitive ait pu être donnée;
- 2° Parce que les pourparlers avec la Société d'H. B. M. n'ont pas été suffisamment poussés pour qu'on puisse savoir si le projet a des chances d'aboutir;
- 3° Parce que toutes les garanties ne peuvent être données pour que les sans-logis de Saint-Cloud aient un droit de priorité absolu.

Les communistes, eux, ont déclaré être d'accord pour que des immeubles soient construits sur les terrains du quai Carnot mais à condition que cette réalisation soit faite par un Office public d'H. B. M. et non par une société anonyme, bien que M. DEVÈZE, conseiller général, leur ait fait remarquer qu'à Blanc-Mesnil, Argenteuil et Essonne, municipalités communistes, des accords ont été passés avec des Sociétés d'H. B. M. du genre du « Foyer du Fonctionnaire et de la Famille ».

En effet, à Blanc-Mesnil, 523 logements ont été construits par la Société « Le Foyer du Progrès et de l'Avenir »; à Argenteuil, 492 logements individuels et 418 logements collectifs ont été édifiés par la Société « Cité-Jardins de la Région Parisienne »; à Essonne, la Société « Le Logis Populaire » a réalisé 32 logements collectifs et 30 pavillons individuels.

On pourrait croire, devant l'opposition communiste et les réserves formulées par les socialistes, que la Municipalité a fait donner son accord à la majorité du Conseil municipal pour un projet des plus fantaisistes. Nous nous devons de donner quelques explications à nos concitoyens.

D'après la législation en vigueur, les Sociétés anonymes d'habitations à bon marché, légalement constituées, que ce soit « Le Foyer du Fonctionnaire et de la Famille » ou une autre société identique, peuvent construire des logements en faveur des communes et recevoir des fonds d'emprunts à taux réduit de la Caisse des Dépôts et Consignations. Elles doivent, toutefois, participer pour 10 % dans le coût de l'opération.

Cette participation est généralement constituée, d'une part, par la valeur des terrains que lui apporte la collectivité qui fait appel à la société, d'autre part, par un emprunt à un taux normal qu'elle contracte.

En ce qui concerne l'opération envisagée avec la Société « Le Foyer du Fonctionnaire et de la Famille », la ville de Saint-Cloud apporterait les terrains nécessaires à la construction, terrains qui seraient estimés par des experts et accorderait sa garantie à l'emprunt consenti à la société par la Caisse des Dépôts et Consignations. La ville de Saint-Cloud recevrait de la société des actions entièrement libérées à due concurrence de la valeur reconnue reconnue de son apport.

La société pourrait se charger, en même temps que de la construction des logements, d'édifier un terrain de jeux de dimensions réglementaires, lequel constituerait l'espace de verdure nécessaire à la cité-jardin projetée. Ce terrain de jeux pourrait être ensuite transformé en stade par la ville qui ferait construire des tribunes.

Au sujet de ce terrain de jeux, deux solutions peuvent être envisagées, soit que la ville donne le terrain à la société qui prendra la totalité de la dépense à sa charge, la ville devenant ensuite locataire du terrain pour une période de 99 ans, avec une redevance de principe, soit que la ville conserve le terrain et aménage le terrain de jeux en participation avec la société.

Il sera d'ailleurs nécessaire qu'une convention intervienne entre la ville et la Société « Le Foyer du Fonctionnaire et de la Famille », convention qui devra prévoir notamment :

- 1° Que la ville de Saint-Cloud, qui apportera les terrains nécessaires à la construction et qui garantira les annuités d'emprunt, consentis à la Société par la Caisse des Dépôts et Consignations, aura hypothèque de premier rang sur les terrains apportés et sur les immeubles construits;
- 2° Qu'aucune location ne sera faite dans les immeubles en question, soit à l'origine, soit postérieurement, sans l'assentiment de la Municipalité;
- 3° Que les prix des loyers seront ceux fixés périodiquement pour les H. B. M. par M. le Ministre de la Reconstruction et de l'urbanisme;
- 4° Que tout litige pouvant, à un titre quelconque, survenir entre la ville de Saint-Cloud et la Société sera obligatoirement soumis à l'arbitrage du Comité de patronage des H. B. M. siégeant à la préfecture de Seine-et-Oise.

M. le Maire avait précisé au Conseil municipal :

- a) Que rien ne serait entrepris tant que les projets envisagés n'auraient pas été approuvés par décret pris sur avis

du Ministère des Finances, du Ministère de la Santé Publique et du Ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme, conformément d'ailleurs à la législation des H. B. M.;

- b) Que la Caisse des Dépôts et Consignations n'avancerait les fonds par tranche de travaux que lorsque le décret d'autorisation serait intervenu et qu'elle se serait elle-même assurée que l'opération est rentable, que d'ailleurs le premier franc du prêt ne serait versé que lorsque la Société aurait engagé les 10 % qui sont à sa charge;
- c) Que la Société d'H. B. M. est soumise au contrôle de l'inspection générale des finances est que, par conséquent, l'opération à entreprendre le sera avec le maximum de garanties pour la ville de Saint-Cloud.

En présence de toutes ces garanties et sous réserve de l'approbation par le Conseil municipal de la convention à intervenir, ce dernier ne pouvait que donner son accord, et c'est ce qu'il a fait, ce qui va permettre à la Société de faire établir le dossier préalable et d'engager la procédure administrative.

Les services d'urbanisme à Versailles et la délégation départementale de la reconstruction étant d'accord sur la réalisation du projet, nous espérons que celui-ci sera approuvé par décret et que les travaux pourront commencer avant la fin de la présente année.

Si la ville ne réalise pas cette opération, elle aura quand même à payer les terrains du quai Carnot et elle n'aura ni stade, ni logements. Elle a donc le plus grand intérêt à ce que le projet aboutisse rapidement.

Nous signalons, pour terminer, que la Société « Le Foyer du Fonctionnaire et de la Famille », a construit en 1938, au titre de la législation des H. B. M., 65 pavillons à Euabonne et qu'elle procède actuellement à une adjudication publique en vue de la construction, à Paris, d'un immeuble collectif pour le « Comité Interprofessionnel du Logement de la Région Parisienne ».

L'Affaire de l'acquisition du domaine de la Charbonnière

(Suite de la première page)

On se rappelle qu'au cours de la campagne électorale de 1947, le parti communiste, dans une affiche intitulée « Dire la vérité », avait déclaré que le domaine de Charbonnière, acquis par la ville de Saint-Cloud pour être utilisé comme colonie de vacances, avait été payé un million trop cher et qu'une somme importante avait été encaissée sous forme de commission inavouable par les membres du Conseil Municipal sortant.

On se rappelle aussi qu'à la suite d'une plainte en diffamation portée par lesdits membres du Conseil Municipal, la Chambre correctionnelle du tribunal civil de Versailles, par jugement en date du 2 mars 1949, avait prononcé les condamnations suivantes :

— M. BOULOT Arsène, gérant du journal *La Renaissance de Seine-et-Oise* : 20.000 francs d'amende.

— M. GALATAUD Roger, à l'époque, secrétaire local du parti communiste : 50.000 francs d'amende.

— M. NAMY Louis, administrateur du journal *La Renaissance de Seine-et-Oise* : 10.000 francs d'amende.

La partie civile obtenait 10.000 francs de dommages-intérêts pour chacun des 27 conseillers municipaux qui avaient solidairement portés plainte.

De plus, une insertion du jugement dans les journaux suivants : *La Renaissance de Seine-et-Oise*, *La Marseillaise de Seine-et-Oise*, *L'Humanité de Paris* et de la région parisienne, devait être faite aux frais des condamnés, lesquels étaient, en outre, condamnés aux dépens. Contrainte par corps au minimum.

MM. BOULOT, GALATAUD et NAMY ont interjeté appel du jugement correctionnellement rendu le 2 mars 1949 pour diffamation.

L'affaire a été portée devant la 11^e Chambre de la Cour d'Appel de Paris, qui, le 2 mai 1950 :

Après avoir entendu la longue plaidoirie de l'avocat des trois personnes condamnées;

Après avoir notamment considéré qu'en fait, il n'est en rien prouvé que l'acquisition du domaine de Charbonnière ait été faite par suite d'accords frauduleux commis par les 27 conseillers municipaux et que cette opération constitue un scandale.

Que le délit de diffamation est donc établi et que les sanctions appliquées doivent être maintenues;

A adopté les motifs des premiers juges et confirmé, en tous points, le jugement entrepris, a condamné aux dépens MM. BOULOT, GALATAUD et NAMY. La contrainte par corps reste fixé au minimum.

A propos d'une lettre ouverte...

La population a probablement pris connaissance d'une lettre ouverte à M. CHAVETON, placardée le 27 mai sur les murs, par les soins du groupe socialiste de Saint-Cloud (MM. LE GUEN, FINELLE et BILLARD).

Ce n'est pas faire œuvre de polémique que de reproduire la réponse adressée par le maire, le 25 mai, au même texte reçu à la mairie, le 23 mai.

Cette correspondance revêtait un caractère privé et le bulletin n'en aurait pas fait état, mais le fait qu'elle ait été affichée nous oblige à répondre et le bulletin étant sous presse, c'est ce moyen d'information que nous utilisons.

Beaucoup de personnes ne lisant pas les affiches, nous reproduisons les deux textes.

Saint-Cloud, le 21 Mai 1950.

Monsieur le Maire de Saint-Cloud,
Mairie de Saint-Cloud (Seine-et-Oise).

MONSIEUR LE MAIRE,

Le Jeudi de l'Ascension, 26 mai 1949, un grave accident de la circulation routière s'est produit place Georges-Clemenceau, à la sortie de l'autoroute. Cet accident avait provoqué un mort et plusieurs blessés graves.

Hier, samedi 20 mai, exactement un an après, un nouvel accident, également très grave, s'est produit au même endroit. Une victime est encore à déplorer.

Le jour où un camion lourd, désemparé (comme cela a été le cas dans ces deux accidents), entrera en collision avec les très nombreux véhicules, y compris les autobus passant continuellement sur cette place, ou fauchera l'une des terrasses des cafés voisins, ce sera alors une véritable catastrophe.

Au cours de la séance publique du Conseil Municipal, du 2 juin 1949, le groupe socialiste a présenté le vœu suivant qui a été adopté à l'unanimité :

« Après le tragique accident survenu rue Dailly, le jeudi 26 mai, le Conseil Municipal adresse aux familles des victimes l'expression de sa douloureuse sympathie.

« Etant donné les graves accidents qui se sont déjà produits et les risques très sérieux qui subsistent, le Conseil demande instamment :

« 1^o Que soient terminés au plus tôt les travaux d'aménagement de la place G.-Clemenceau avec établissement de passages cloutés dans toutes les rues aboutissant à cette place;

« 2^o Que la signalisation de ces rues soit revue ou complétée, compte tenu de l'importance croissante des circulations routières et des passages de piétons;

« 3° Que le passage souterrain pour véhicules, entre le quai Carnot et le quai du bas-parc soit terminé d'urgence et livré aux circulations;

« 4° Que l'utilisation de la partie de l'autoroute aboutissant place G.-Clemenceau soit interdite aux véhicules lourds en exigeant la sortie de ces derniers de l'autoroute à la grille d'Orléans. »

Or, si l'on avait appliqué le 4° paragraphe de cette motion, obligeant les véhicules lourds à quitter l'autoroute par la sortie existant à la grille d'Orléans, l'accident d'hier ne se serait pas produit.

Cette mesure pouvait être prise sans aucune dépense pour la ville, ni pour les Ponts et Chaussées. Sans doute, une fois de plus, l'absence de décision sera-t-elle justifiée par quelque raison administrative ou invoquera-t-on la fatalité !

Nous sera-t-il permis, Monsieur le Maire, d'insister pour que vous fassiez donner d'urgence *une suite rapide et favorable* au vœu que nous avons fait voter par le Conseil il y a un an.

Nous savons que vous avez beaucoup d'occupations et des soucis, mais, nous permettez-vous alors, de vous prier de rappeler à vos chefs de services municipaux, qu'il est certaines réalisations, non spectaculaires, qui ne coûtent rien, mais qui priment tout lorsque des vies humaines sont en jeu, même si ces réalisations ont été demandées instamment par vos adversaires politiques.

Nous espérons donc que dans les jours qui viennent, vous aurez enfin fait prendre les mesures que tout le monde attend depuis un an. Elles éviteront certainement le renouvellement des graves accidents que nous déplorons aujourd'hui.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Maire, à notre considération distinguée.

JEAN LE GUEN,
Chevalier
de la Légion d'Honneur,
Conseiller Municipal.

ROBERT FINELLE,
Chevalier
de la Légion d'Honneur,
Conseiller Municipal.

BILLARD,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Conseiller Municipal.

Saint-Cloud, le 25 Mai 1950.

Messieurs LE GUEN, FINELLE et BILLARD,
Conseillers Municipaux, Saint-Cloud.

MESSIEURS,

Par lettre du 21 mai 1950, reçue à la mairie, le 23, vous m'avez notamment indiqué que, si l'on avait appliqué le 4° paragraphe du vœu émis par le Conseil Municipal, dans sa séance du 2 juin 1949, sur la proposition du groupe socialiste, vœu tendant à interdire aux véhicules poids lourds l'accès du tunnel pour la rentrée sur Paris, en exigeant que ces véhicules empruntent la sortie de l'autoroute qui aboutit sur la route nationale n° 185, l'accident qui s'est produit le samedi 20 mai, place Georges-Clemenceau, aurait été évité !

Vous m'indiquez ensuite que cette mesure pouvait être prise sans aucune dépense pour la ville, ni pour les Ponts et Chaussées et, pour terminer, vous me priez de rappeler à mes chefs de services municipaux qu'il est certaines réalisations, non spectaculaires, qui ne coûtent rien, mais qui priment tout lorsque des vies humaines sont en jeu, même si ces réalisations ont été demandées instamment par mes adversaires politiques.

En somme, si je comprends bien, vous accusez les chefs de services municipaux de ne pas avoir fait interdire le tunnel aux véhicules poids lourds et de ne pas avoir obligé ceux-ci à passer par la sortie donnant sur la route nationale 185, alors que, sur la proposition du groupe socialiste, le Conseil Municipal avait émis un vœu dans ce sens. C'est tout juste si vous ne rendez pas le maire et ses chefs de services responsables de l'accident qui s'est produit le 20 mai.

Vous avez une façon toute personnelle de concevoir les choses.

En effet, si vous avez fait émettre un vœu par le Conseil Municipal, c'est que vous n'ignoriez pas que ni l'Assemblée communale, ni le maire, et encore moins ses chefs de services *qui ne sont que des agents d'exécution*, ne disposaient des pouvoirs nécessaires pour réglementer la circulation sur l'autoroute, laquelle circulation relève *uniquement* des services des Ponts et Chaussées et de Police d'Etat de Seine-et-Oise. Alors à quoi sert d'incriminer les chefs de services municipaux ?

Il y a un responsable à la mairie et c'est le maire, qui aurait certes moins de travail s'il avait, en face de lui, une opposition constructive et non une opposition obstructive.

Quant aux réalisations spectaculaires auxquelles vous faites allusion, je vous répondrai que nous ne faisons que des réalisations utilitaires.

Sachez que le 17 juin 1949, j'ai adressé à M. le Préfet de Seine-et-Oise une lettre, dont vous trouverez, ci-joint, copie, par laquelle je lui faisais part du vœu émis par le Conseil Municipal, le 2 juin 1949, en attirant particulièrement son attention sur le 4° point concernant l'interdiction aux véhicules poids lourds, qui se rendent vers Paris, d'emprunter le tunnel et la descente aboutissant place Georges-Clemenceau.

Sachez aussi que je suis intervenu à ce sujet, à différentes reprises, auprès des Ponts et Chaussées de Seine-et-Oise, qui ont étudié et qui étudient, chaque semaine, avec les services de Police de Seine et de Seine-et-Oise, cette question de circulation sur l'autoroute, plus particulièrement à la sortie du tunnel côté Paris et place Georges-Clemenceau et qui n'ont pas jugé bon, jusqu'à présent, de faire passer les gros camions, venant de la route de Quarante Sous, par la sortie qui accède à la route nationale n° 185. Ce qui, d'après certains, ne ferait que déplacer le point névralgique.

Je déplore autant que vous ces graves accidents et ne manquerais pas, si j'en avais les moyens, de prendre d'urgence les mesures indispensables pour qu'ils soient évités. J'exigerais notamment que les propriétaires de véhicules d'un certain tonnage fussent astreints à faire visiter très souvent ces véhicules par les services des Mines, afin que ceux-ci s'assurent que le système de freinage est parfait et que le camion est en bon état d'entretien.

Tout ce que je puis, hélas, faire : c'est de placer l'autorité supérieure en face de ses responsabilités, et c'est ce qui fait l'objet de la lettre dont ci-joint copie, que j'ai adressée le 22 mai à M. le Préfet de Seine-et-Oise et à M. l'Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées de Seine-et-Oise.

Vous constaterez donc que je n'ai pas attendu votre lettre reçue le 23 mai pour me préoccuper à nouveau de cette importante question.

Votre intervention, si elle apparaît louable, semble surtout dictée par votre désir de profiter de toutes les occasions pour faire croire à l'opinion publique que la Municipalité, qui, d'après vous, est au-dessous de tout (Municipalité du néant), ne peut faire quelque chose d'utile que sur vos suggestions...

* Vous n'ignorez pas que le public n'est pas au courant de certaines choses administratives, ni comment s'établissent les responsabilités de la Municipalité et des Services d'Etat, et vous en profitez pour lui faire croire

que tout ce qui n'est pas bien dans Saint-Cloud nous est imputable, sans oublier, bien entendu, de dire que c'est grâce à vous que toutes les réalisations intéressantes sont faites. Fort heureusement, personne n'est dupe de vos manœuvres.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Maire,
F. CHAVETON.

A la dernière minute, nous venons de recevoir la réponse de M. l'Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées à la lettre du maire, du 22 mai 1950.

Nous nous empressons de communiquer cette réponse à nos concitoyens.

Ponts et Chaussées
Département de Seine-et-Oise

Versailles, le 6 Juin 1950.
9, rue des Réservoirs

L'Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées
à Monsieur le Maire de Saint-Cloud.

MONSIEUR LE MAIRE,

J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre lettre du 22 mai 1950, qui a retenu toute mon attention.

En réponse à cette communication, je suis en mesure de vous indiquer que toutes les questions concernant la réglementation de la circulation sur l'autoroute de l'Ouest sont de la compétence d'une commission interministérielle spéciale, siégeant au Ministère des Travaux Publics, et groupant, en dehors des représentants des divers ministères et administrations intéressés, des représentants qualifiés des usagers : Automobile Club, Touring Club, Union Routière, Chambre de Commerce de Versailles, etc., et de la police.

Les travaux de cette commission ont abouti à l'élaboration d'un projet de règlement actuellement soumis au Conseil d'Etat et qui doit aussitôt après faire l'objet d'un décret spécial. Ce règlement prévoit l'interdiction d'emprunter l'autoroute pour les véhicules servant aux transports de marchandises et dont le poids total en charge est supérieur à 3 tonnes. Cependant, par mesure transitoire, il est envisagé de limiter, pour le moment, cette interdiction aux seuls jours de fin de semaine où la circulation est particulièrement chargée. Par ailleurs, le même règlement prévoit, dans tous les cas, l'interdiction de circulation pour tous les véhicules dont le passage dans le souterrain de Saint-Cloud peut entraîner des risques d'incendie et notamment pour les citernes à carburant.

Pour ce qui concerne plus spécialement l'accident regrettable survenu le 20 mai et qui a motivé votre lettre précitée, je suis obligé de constater que, étant dû à une rupture de freins, il aurait pu aussi bien se produire dans d'autres voies de Saint-Cloud dont la déclivité est comparable à celle de l'avenue du Palais et qui ne sont pas pour autant interdites aux poids lourds.

A ce point de vue, la solution suggérée de dériver les poids lourds par la Grille d'Orléans, avant l'entrée du tunnel, n'eut rien empêché puisque, pour gagner le pont de Saint-Cloud, le véhicule en question aurait dû emprunter la rue Dailly où le même accident se serait inévitablement produit, avec sans doute des conséquences plus graves.

Par contre, l'aménagement à la Grille d'Orléans d'une sortie accessoire de l'autoroute pour un seul sens

de circulation, qui a fait l'objet d'une étude approfondie de mon service et de la commission d'exploitation de l'autoroute, à la suite de plusieurs demandes de garagistes de Saint-Cloud, désireux de voir dériver une partie du trafic de l'autoroute par les voies de la ville, présenterait de très sérieux inconvénients en raison desquelles l'idée n'a pu en être retenue.

Veillez agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

DE BUFFEVENT.

Inauguration de l'École des Coteaux

Commencés un peu avant la guerre, les travaux de construction de la nouvelle école du quartier des Coteaux, arrêtés en 1941 et repris en 1948 à la suite de pressantes démarches du maire auprès du ministère de l'Education Nationale, n'ont pu être achevés qu'en ce printemps 1950.

La Municipalité a eu le souci de marquer cet événement par une inauguration officielle dont l'éclat a été rehaussé par la présence effective de M. le Président du Conseil et de Mme BIDAULT. En effet, délaissant pour un court moment les charges du pouvoir, M. le Président Georges BIDAULT avait tenu à assister à cette manifestation et à prouver ainsi l'intérêt qu'il veut bien porter à notre ville, qui a l'honneur, depuis quelques années, de le compter parmi ses habitants.

A ses côtés, nous remarquons M. Claudius PETIT, Ministre de la Reconstruction et de l'Urbanisme; M. Roger GÉNÉBRIER, nouveau préfet de Seine-et-Oise; Mme THOME-PATENOTRE, MM. BOLIFRAUD, LOISON et PUJOL, sénateurs; MM. BÉNÉ, BONNEFOUS et PALEWSKI, députés; M. VICNAUD, inspecteur d'Académie, représentant M. le Ministre de l'Education Nationale; MM. les Maires des communes voisines, ainsi que de nombreuses personnalités du corps enseignant notamment, qui avaient tenu à prouver par leur présence l'intérêt qu'elles portent à l'effort constructif de la ville de Saint-Cloud.

M. le Maire a souligné cet encouragement dans son discours dont voici les passages essentiels :

Votre présence, Mesdames et Messieurs, affirme l'intérêt constant que vous portez à tout ce qui permet la réalisation de ce programme essentiel de la République : l'enseignement pour tous.

Le magnifique bâtiment dans lequel nous vous recevons sera un outil de premier ordre pour servir cet idéal. Ouvrir, éclairer, orner progressivement l'esprit de l'enfant qui s'éveille à la vie; guider la jeunesse curieuse, ardente, ambitieuse de découvrir la vérité. Est-il tâche plus belle, plus étendue, plus variée ? Et ce temple, fait de lumière et de gaieté, ne facilitera-t-il pas la tâche des maîtres comme il permettra aux jeunes une meilleure éclosion de leurs facultés intellectuelles.

Cette partie de groupe scolaire, commencée tout de suite avant la guerre, reprise sous l'occupation, puis arrêtée sur l'ordre des Allemands, est l'une des premières grandes constructions définitives de ce genre qui voit le jour depuis la guerre dans le département de Seine-et-Oise.

Maintenant que les difficultés de toute sorte s'estompent et que tout se trouve en abondance, on a peine à croire qu'il y a deux ans, il était presque impossible de trouver un sac de ciment et qu'il n'était pas aisé de débloquer des bons de matière ferreuse, il faut insister sur les obstacles que nous avons rencontrés pour l'achèvement d'un pareil bâtiment. Il est bon aussi de mesurer l'effort financier qui a été fait, tant par la ville que par l'Etat et le département, puisque près d'un million a été dépensé en 1940, soit environ 12 millions d'aujourd'hui et près de 25 millions depuis la reprise des travaux.

Il est bien certain que nos regrettés Alphonse MOCUEZ, Charles BLUM, maires de Saint-Cloud, doivent être remerciés d'avoir prévu son développement et de nous avoir engagés dans cette construction car, de nos jours, il serait impossible d'édifier un bâtiment aussi somptueux, nos constructions actuelles apparaissant à côté de cette magnifique architecture plutôt comme des bâtiments provisoires.

Avec ses sept classes nouvelles (quatre classes de filles et trois classes maternelles), notre groupe scolaire du quartier des Coteaux est complété et l'ancien groupe mixte peut être attribué aux garçons.

Ces travaux s'ajoutant à ceux entrepris à Montretout et dans le quartier du Centre, font que notre équipement d'enseignement primaire correspond à nos besoins actuels.

Je crois — et je suis sûr que personne ne me contredira — que peu de communes de la région parisienne soient dans ce cas. Mais je sais aussi que d'immenses efforts sont faits partout et que si ces efforts peuvent se continuer pendant encore deux ou trois ans, le problème scolaire, qui n'est pas l'un des moindres, sera résolu.

Comment ne pas maintenant remercier tous ceux qui ont contribué à l'édification de cette école. Tout d'abord, M. MOCUEZ, M. Charles BLUM et le Conseil Municipal de 1938 qui en conçurent l'idée, puis M. RENARD, notre architecte municipal honoraire, toujours si dévoué à la ville, qui en exécuta les plans et en surveilla les travaux avec tant de diligences; M. BONNIFAUD et M. BAUDRY, secrétaires généraux de la mairie et M. NEVEU, ingénieur de la ville et ses services techniques qui se dépensèrent sans compter pour faire aboutir les démarches qui permirent en 1948 la reprise des travaux, l'entreprise GENTILINI et l'un de ses directeurs, M. Michel SALLES qui, maire de Saint-Cloud sous l'occupation, fit longtemps la sourde oreille aux injonctions des Allemands qui lui demandaient d'arrêter les travaux, les entreprises de peinture DELARFEUX, de serrurerie MONTEIL, de charpente CAVECCHI, de chauffage JOUAS, de menuiserie HUET, les couvreurs versaillais et l'entreprise CANTIN, qui patrons comme ouvriers, furent pendant toute la durée des travaux à la peine, doivent être aujourd'hui à l'honneur.

Puisse ce nouveau groupe scolaire, doté déjà d'une direction et d'un personnel dont le dévouement et la compétence sont si appréciés, servir à l'épanouissement de notre jeunesse.

M. le Président BIDAULT, dans une courte improvisation, répondit au maire en des termes à la fois simples et cependant d'une haute élévation de pensée. Il remercia tous ceux qui, à un titre quelconque, s'efforcent de guider les débuts dans la vie, des jeunes enfants. Il rappela que lui-même, en tant que professeur, était en mesure d'apprécier l'ingratitude de la tâche d'enseigner et combien de bons outils étaient nécessaires aux maîtres pour la mener à bien. Il exalta surtout cette œuvre de paix que constitue la construction d'une école moderne et il conclut en exprimant l'espoir que les enfants qui seront appelés à fréquenter ce groupe ne connaîtront jamais les affres de la guerre.

Après avoir visité le bâtiment neuf, les invités furent conviés à un vin d'honneur servi dans le préau de l'école spécialement pavoisé à cette occasion et dont l'éclairage au néon soulignait le souci qu'avait eu l'architecte de créer une œuvre susceptible d'éveiller en l'enfant des goûts d'ordre et d'hygiène.

A l'issue de cette cérémonie, le Président du Conseil avait remis les insignes d'Officier de l'Instruction Publique, à M. Michel SALLES et d'Officier d'Académie à Mme LAUDRÉ ainsi qu'à MM. BONNIFAUD et BAUDRY, secrétaire général et secrétaire adjoint de la mairie, qui se sont dévoués en faveur des œuvres scolaires et périscolaires depuis de longues années.

Nous adressons nos remerciements à tous ceux qui ont contribué à la pleine réussite de cette cérémonie d'inauguration et en particulier à M. NEVEU, directeur des services techniques; à M. RENARD, architecte; à Mlle LEROY, directrice de l'école et à ses institutrices adjointes, au personnel de service de l'école, au personnel de la voirie, ainsi qu'à Mme GAUMONT, fleuriste, qui avait décoré avec beaucoup de goût le magnifique préau.

Inauguration du nouveau Gymnase Municipal au Stade Kelly

Mise en compétition des challenges « du Souvenir »
et « Ed. Bonnefous »

Par un beau temps, a eu lieu, le dimanche 21 mai 1950, au stade Kelly, avenue Foch, à Saint-Cloud, une grande manifestation gymnique et sportive, organisée par l'U. A. S. « La Clodo », à l'occasion de l'inauguration, par la Municipalité, du nouveau gymnase de la ville, édifié sur un terrain communal contigu au stade Kelly, côté rue de Buzenval.

Le matin, de 8 h. 30 à 12 heures, se sont déroulées, sur différents points du stade, les épreuves de 100 mètres, saut en hauteur, poids, corde lisse, barres parallèles, barres fixes comptant pour le deuxième championnat d'athlétisme de l'Association Régionale des Sociétés de Gymnastique de Seine-et-Oise et Seine-et-Marne et pour lequel « La Clodo » mettait à nouveau cette année son challenge « du Souvenir » en compétition.

Se disputaient également les épreuves éliminatoires de basket et volley-ball, en vue de l'attribution des deux magnifiques challenges offerts par M. Edouard BONNEFOUS, député de Seine-et-Oise.

A 13 heures, un déjeuner amical réunissait les personnalités officielles.

A 14 heures, après un défilé dans les rues de la ville, les gymnases, précédés par « la fanfare de l'Avenir » du 19^e arrondissement de Paris, se retrouvaient au stade pour la fête de l'après-midi.

Sur le plateau d'évolution, le public a pu applaudir les mouvements d'ensemble (travail aux barres parallèles et à la barre fixe, cheval d'arçon, etc.), exécutés par les concurrents et des champions de gymnastique.

Sur les terrains contigus au plateau d'évolution, en même temps que se déroulaient les finales des challenges « Edouard Bonnefous » de basket et de volley-ball, avait lieu un match de basket féminin entre l'équipe L'Haye-les-Roses et l'équipe première de « La Clodo », champion de Paris 1949-1950.

Au cours de cette partie ardemment disputée, les spectateurs ont pu admirer la belle exhibition de l'équipe de « La Clodo » qui était composé de Mesdames MULOT, VIEL, Mlles LACIRE, FRÉCHOU, M. COUCKE, CHANTEPIE.

Cette manifestation sportive ne devait pas se terminer là, puisque, après la distribution des prix aux lauréats de toutes les épreuves, eut lieu l'inauguration du nouveau gymnase, heureuse réalisation municipale qui permettra un développement encore plus grand de l'éducation physique et des sports à Saint-Cloud.

Cette salle de gymnastique, parfaitement bien équipée et aménagée, permettra pendant la mauvaise saison, outre la pratique de la gymnastique, la pratique du basket-ball et du volley-ball.

Saint-Cloud possède maintenant un des plus beaux gymnases de la région parisienne.

Un vin d'honneur termina cette journée.

Parmi la très nombreuse assistance, nous avons remarqué : M. CHAVETON, maire; M. Edouard BONNEFOUS, député de Seine-et-Oise et PUJOL, sénateur; MM. MONSEL, ROLLIN, SCHREDER, LAURENCE, maires-adjoints, un grand nombre de conseillers municipaux, notre citoyen d'honneur, M. ANTONAT, des directeurs et directrices d'écoles de la ville, des présidents des sociétés locales, des membres du Comité directeur de l'Association Régionale de Gymnastique et les dirigeants de la société municipale « La Clodo ».

Pendant la fête, la fanfare du 19^e arrondissement de Paris a exécuté avec brio les morceaux de son répertoire.

Les concurrents ont été récompensés de leurs efforts par de beaux et nombreux prix de l'Association Régionale, de la ville de Saint-Cloud, des établissements Motton et de la société « La Clodo ». M. Pierre PUJOL, sénateur, a offert aux capitaines des équipes « La Clodo », une plaquette souvenir.

Nous adressons nos vives félicitations aux organisateurs et, en particulier, au président de « La Clodo », M. Georges HUET.

Résultats du championnat de gymnastique et tournois challenge « Edouard Bonnefous »

Basket masculin, 4 équipes engagées.

« La Clodo » (1), après s'être qualifiée dans les éliminations, rencontra en finale l'A. S. des Cheminots.

de l'Ouest. Après un match vivement disputé, qui tour à tour a vu l'avantage des deux équipes, « La Clodo » remporta le match par 27 à 25. La composition de l'équipe était la suivante : MM. PERROTIN (capitaine), DOHY, CHASLES Paul, MONARD, CHAUVET, CATELAIN et BERNARD.

Challenge « Edouard Bonnefous »

Volley-ball, 4 équipes engagées.

Après une belle partie, « La Clodo » (1) a dû s'incliner en finale devant l'excellente équipe du C. O. B.

Cette équipe était composée de la façon suivantes : RAMILLON (capitaine), PROST, SIGONNEAU, BAUJARD, BABINOT, LAUDRÉ.

Challenge « du Souvenir » - Athlétisme

1^{re} catégorie : 1, Bezons (gagnante du challenge); 2, Essonnes, etc.

2^e catégorie : 1, Saint-Germain-les-Corbeil; 2, Vigneux, etc.

Prix d'esthétique

1. ROUSSEL, de Vigneux; 2. FOURREY, de Bougival, etc.

Fonctionnement de la Colonie de Vacances Municipale de Charbonnière en 1950

La colonie municipale de vacances de Charbonnière fonctionnera cette année du 17 juillet au 22 septembre inclus. Deux sessions, sont prévues : la première, du 17 juillet au 19 août, la deuxième du 19 août au 22 septembre inclus.

Dan sa séance du 16 mai 1950, le Conseil Municipal a fixé, ainsi qu'il suit, le prix de séjour pour 1950, prix qui comporte une majoration d'environ 10 % destinée à rendre encore meilleure la nourriture des enfants.

1^o Familles dont le montant total des ressources mensuelles (allocations familiales non comprises), est inférieur à 15.000 fr. 120 fr. par jour et par enfant

de 15 à 18.000 fr.	155	—
de 18 à 20.000 fr.	175	—
de 20 à 25.000 fr.	210	—
de 25 à 35.000 fr.	230	—
au-dessus de 35.000 fr.	250	—

2^o Pour les familles de deux enfants et plus, *non imposables sur le revenu*, allocataires de la Caisse Centrale d'Allocations Familiales (C. C. A. F.), qui bénéficient de bourses de vacances accordées par cet organisme, le prix de séjour est fixé à 90 francs par jour et par enfant *pour une période de 34 jours*, sous réserve que les familles remettent à la mairie le bon de vacances qui leur aura été délivré par ladite Caisse centrale, laquelle paiera à la ville la valeur de ce bon.

Les inscriptions seront reçues à la mairie (service social), jusqu'au 23 juin 1950 inclus.

Comme les années précédentes, les enfants accompagnés des moniteurs et monitrices seront transportés en autocars, directement de Saint-Cloud à Charbonnière.

Le règlement, qui est sensiblement le même que l'an dernier est à la disposition des familles à la mairie (service social).

Nous croyons utile de rappeler les dispositions essentielles de ce règlement.

1^o Ne seront admis que les enfants ayant au moins 7 ans le 1^{er} juillet 1950 et au plus 14 ans;

2^o Les enfants seront soumis, avant le départ, à une visite médicale qui aura lieu au moins 15 jours avant le jour fixé pour le départ de chaque période.

Ne pourront être admis ceux qui seront reconnus atteints de maladie contagieuse ou hors d'état de supporter la vie en équipe à la colonie; les enfants atteints d'incontinence d'urine ne pourront pas être acceptés. Ceux qui, après leur admission, se révéleraient incontinents seront immédiatement rendus à leur famille;

3^o Aucun enfant ne pourra partir pour la colonie s'il n'a subi les vaccinations réglementaires et, notamment, la vaccination antityphoparatyphoïdique ou la piqûre de rappel pour ceux qui ont fréquenté la colonie en 1949. Des séances spéciales de vaccination seront prévues en temps utile;

4^o En ce qui concerne le trousseau, tous les objets qui le composent devront être marqués obligatoirement au coton rouge du n^o d'inscription de l'enfant. L'inventaire des objets sera fait en présence des familles et ceux manquants seront signalés.

Le tout sera placé dans un sac ou une valise portant à l'extérieur une étiquette avec nom, prénoms, adresse de l'enfant et son n^o d'inscription. Ces inventaires seront reproduits à l'intérieur du sac ou de la valise.

Les sacs ou valises devront être remis à la mairie (service social), cinq jours avant le jour fixé pour le départ.

Le départ pour la première période est fixé à 8 heures, le 17 juillet. Le rassemblement aura lieu, comme d'habitude, sur la place de l'Eglise.

La colonie sera dirigée, de même que l'an dernier, par M. Paul MARTIN; l'économat sera confié à Madame MARTIN et il sera fait appel à un cuisinier de profession.

M. et Mme MARTIN, particulièrement compétents et dévoués, qui se sont beaucoup dépensés l'an dernier et qui ont obtenu de magnifiques résultats, espèrent encore faire mieux cette année, surtout si le beau temps est de la partie.

Nous engageons les familles intéressées par cette question à se faire inscrire le plus tôt possible au service social.

Bons de Gaz et d'Électricité aux familles nombreuses

Le précédent numéro du *Bulletin Municipal* a renseigné ses lecteurs sur l'état de ce projet, approuvé par le Conseil Municipal dans sa séance du 25 janvier 1950, et non accepté par M. le Préfet de Seine-et-Oise, qui estimait, dans une lettre que nous avons publiée, qu'il y avait lieu d'attendre la décision de M. le Ministre de l'Intérieur à qui la question avait été soumise.

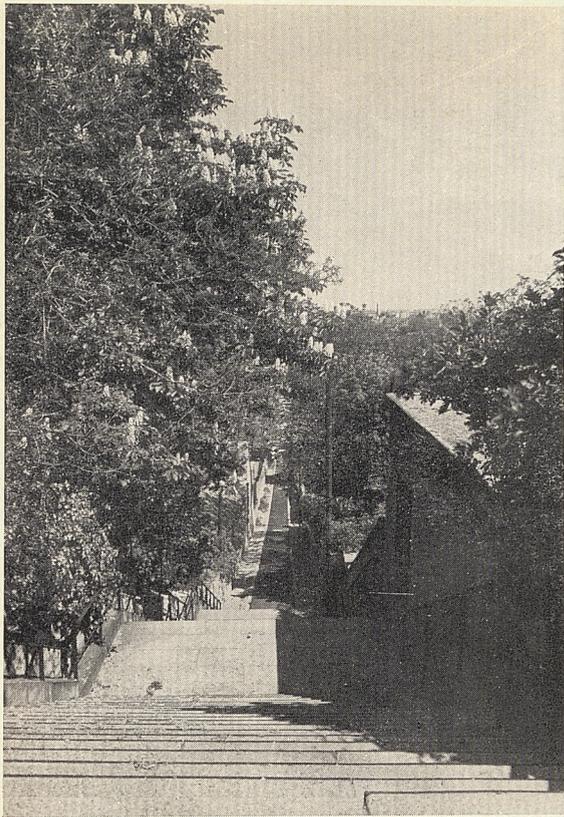
Nous sommes heureux de mettre sous les yeux de nos lecteurs, le texte de la note adressée par M. le Ministre de l'Intérieur à M. le Préfet de Seine-et-Oise, comme suite à sa demande d'instructions.

Le Vice-Président du Conseil,
Ministre de l'Intérieur.
à Monsieur le Préfet de Seine-et-Oise.

Objet : Ville de Saint-Cloud - Attribution de bons de gaz et d'électricité aux familles nombreuses.

Référence : Votre rapport D. A. C. n^o 9.187, du 23 mars 1950.

Par rapport visé en référence, vous me signalez que le Conseil Municipal de Saint-Cloud a, par délibération du 25 janvier 1950, décidé d'attribuer des bons de gaz et d'électricité aux familles

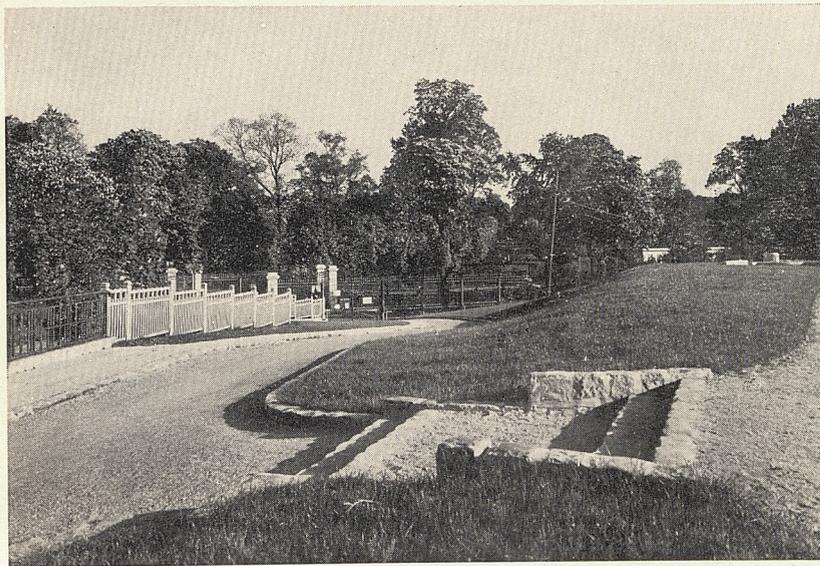


La Rue Feudon

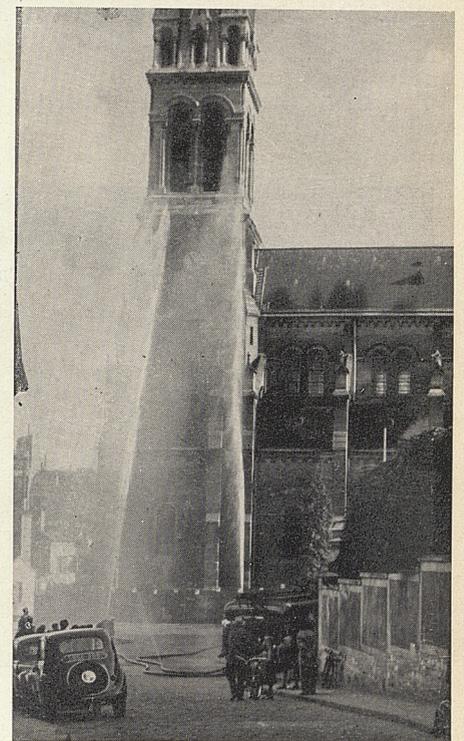


Le Monument dédié au General Leclerc

LES TRAVAUX DE VOIRIE ET D'URBANISME



Le Square Leclerc à l'entrée du Parc, côté Grille d'Orléans

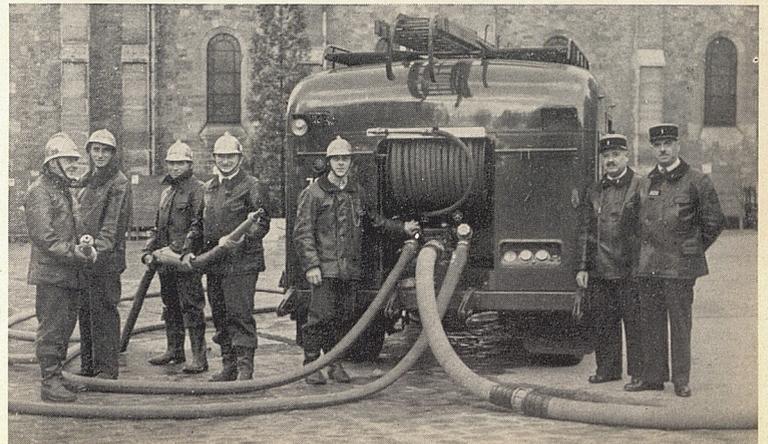


Le Service Incendie

La nouvelle auto-pompe en activité,
Place de l'Eglise

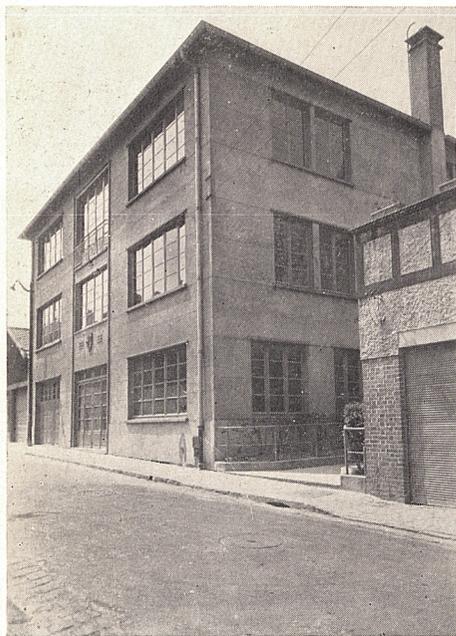


La nouvelle auto-pompe



L'auto-pompe prête à fonctionner

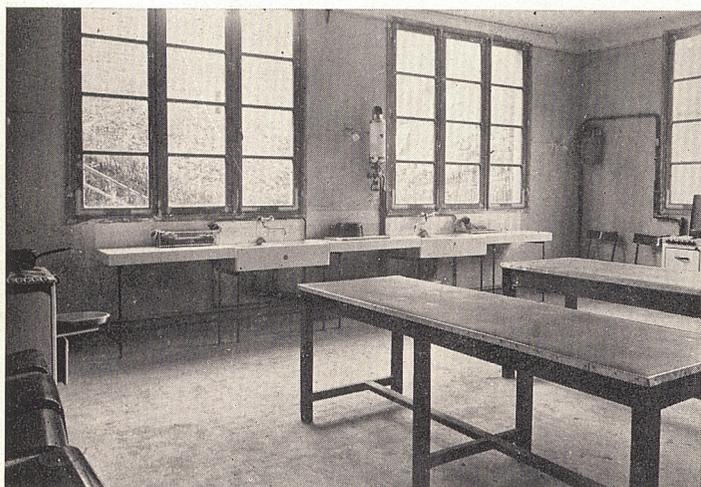
LE CENTRE ARTISTIQUE ET CULTUREL



Le bâtiment du Centre Culturel,
côté rue des Ecoles



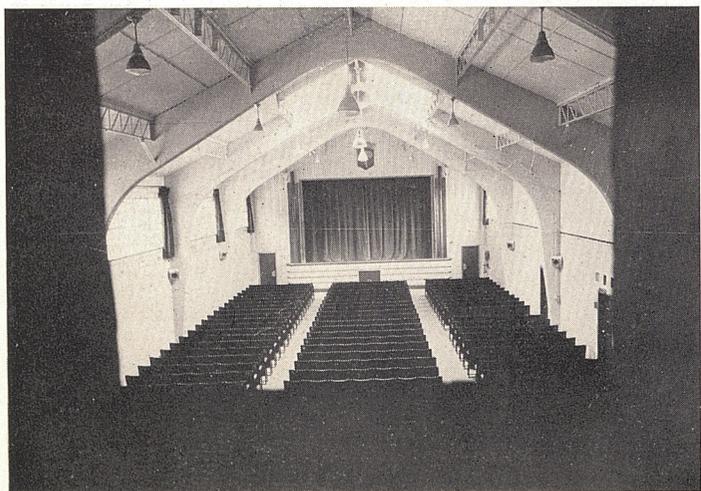
L'entrée des Salles de Société, Rue Hébert



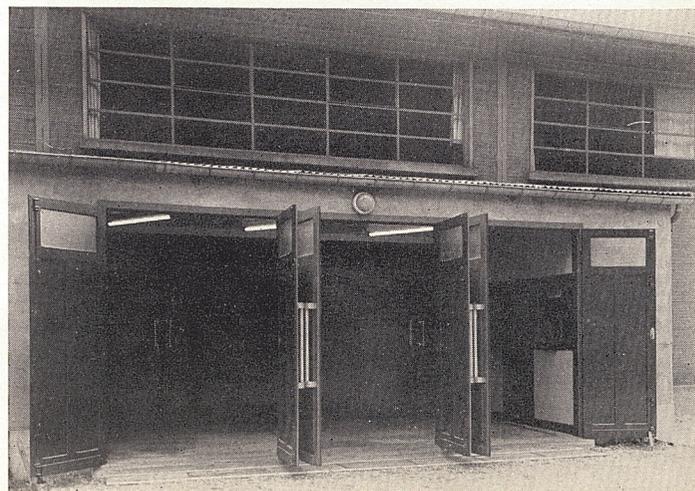
Le Cours d'Enseignement Ménager



Une des trois salles de Société



La Salle des Fêtes



L'entrée de la Salle des Fêtes et Vestiaire

LA CÉRÉMONIE D'INAUGURATION

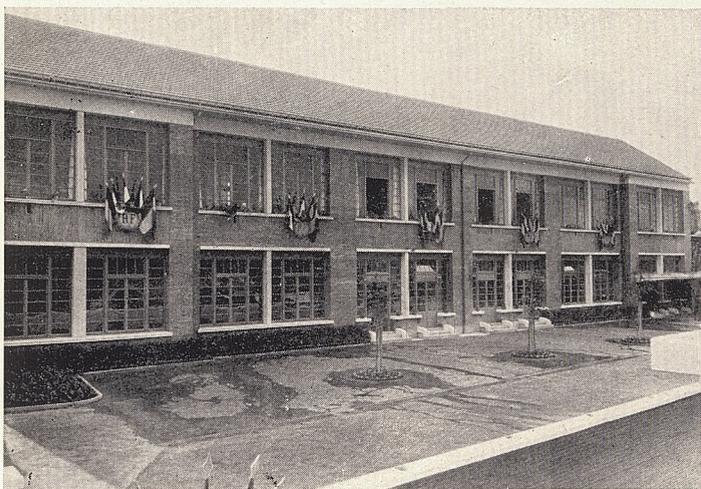
LE NOUVEAU GROUPE SCOLAIRE des COTEAUX



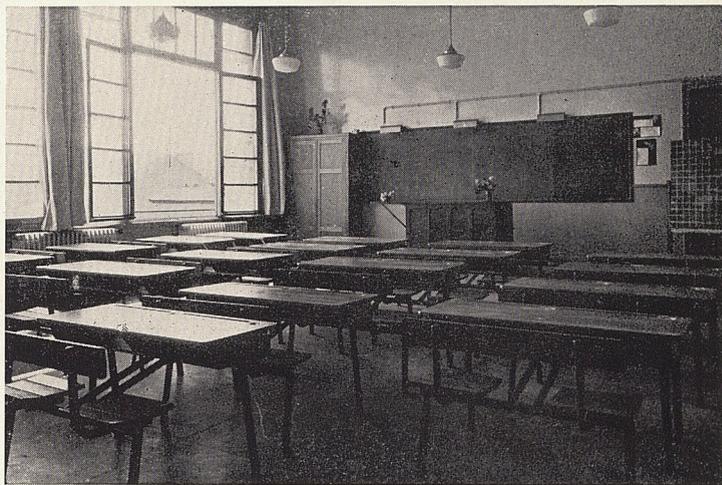
Le Président du Conseil, G. BIDAULT
à la Cérémonie d'inauguration



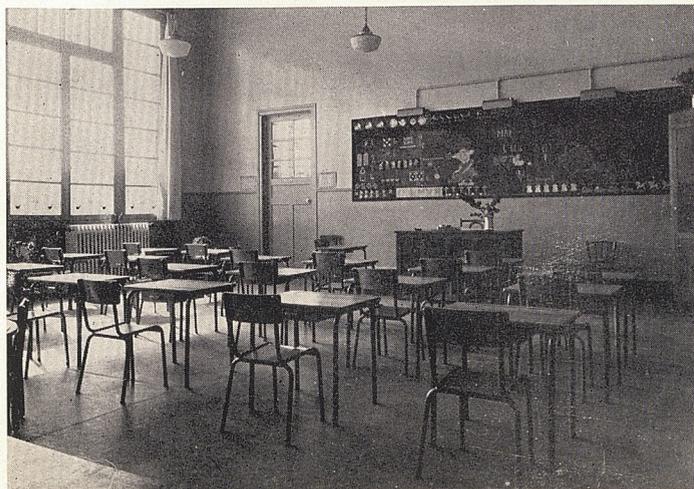
Le Président G. BIDAULT, M. Claudius PETIT,
Ministre de la Reconstruction, M. le Préfet de
Seine-et-Oise, M. CHAVETON, Maire et les
Membres de la Municipalité



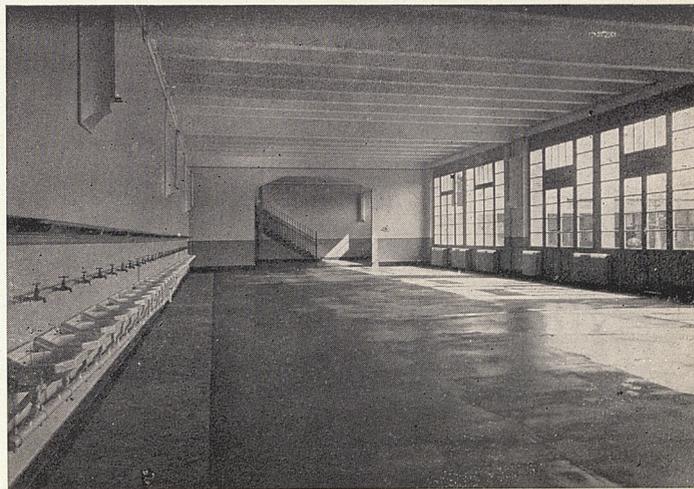
Le nouveau bâtiment et la cour



Une salle de classe des filles

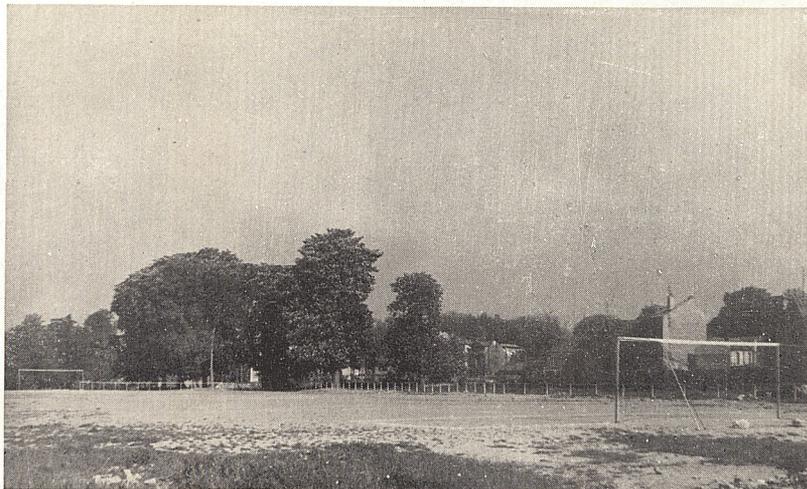


Une classe enfantine



Le magnifique préau

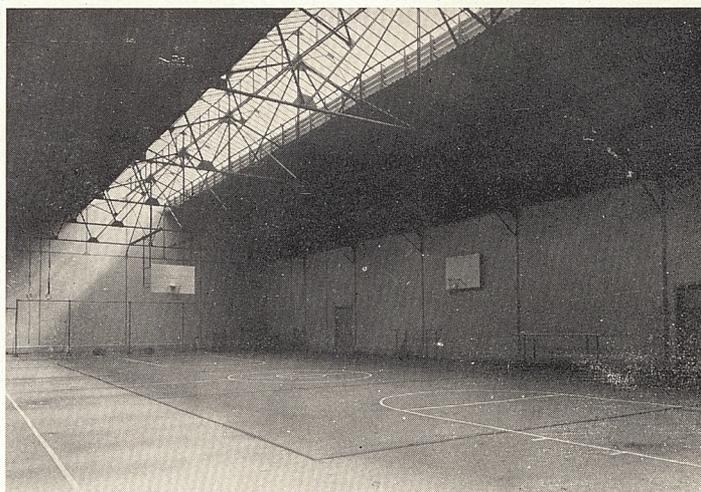
LES SPORTS



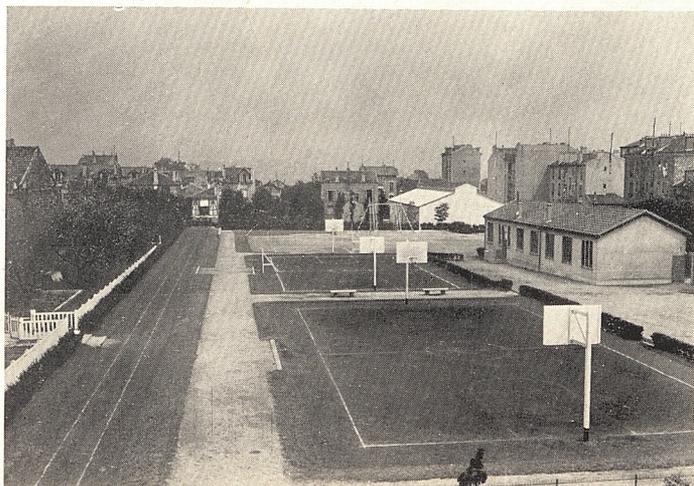
Le terrain de foot-ball de la Porte-Jaune



L'équipe féminine de basket-ball
Champion de Paris 1949-1950, 1^{re} série



Le nouveau Gymnase municipal



Le stade Kelly et au fond, la nouvelle salle de gymnastique

nombreuses. Ces bons seraient attribués à toutes les familles de trois enfants au moins, et remis en paiement aux encaisseurs de Gaz et Electricité de France. Ils seraient remboursés par la ville à ces établissements publics sur un crédit budgétaire ouvert à cet effet.

Vous estimez, pour votre part, impossible d'autoriser la ville de Saint-Cloud à procéder à une telle opération et vous avez suggéré à la Municipalité de charger le Bureau de Bienfaisance de distribuer les bons et de les rembourser à Gaz et Electricité de France au moyen d'une subvention qui lui serait allouée par la collectivité.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que la loi du 7 frimaire an V, charge certes les Bureaux de Bienfaisance de faire la répartition des secours à domicile mais la Municipalité reste libre d'instituer au profit de la généralité des familles nombreuses de la commune une aide ne revêtant pas le caractère de secours accordés aux seuls indigents.

Plusieurs municipalités de la Seine ont déjà mis en vigueur des mesures analogues à celles envisagées par la ville de Saint-Cloud et l'autorité de tutelle les a admises sans difficulté en raison de l'intérêt social qu'elles présentent.

Je ne verrais donc pas d'inconvénient — sous réserve bien entendu que la situation financière de la commune le permette — à ce que la Municipalité effectue elle-même ces diverses opérations.

Signé : FOURRIER.

La lettre qu'on vient de lire nous est transmise accompagnée de la note ci-après :

à Monsieur le Maire de Saint-Cloud.
Le Préfet de Seine-et-Oise

Objet : Attribution de bons de gaz et d'électricité aux familles nombreuses.

Référence : Délibération du 25 janvier 1950.

Par une dépêche parvenue dans mes services à la date du 8 mai 1950 — dont copie ci-jointe — M. le Vice-Président du Conseil, Ministre de l'Intérieur, m'informe que l'attribution par le Conseil Municipal de bons de gaz et d'électricité aux familles nombreuses ne soulève pas d'observation de sa part.

En conséquence, conformément aux instructions de M. le Ministre de l'Intérieur, j'ai l'honneur de vous retourner, sous ce pli, dûment approuvée, la délibération du 25 janvier 1950.

Le Secrétaire Général,
Pour le Préfet :
Signé : CHARLES-DUPUCH.

Voici donc une affaire réglée au mieux des intérêts des familles et voilà reconnue et admise par l'autorité supérieure la position prise par le Conseil Municipal, à savoir qu'il s'agit, en l'occurrence, non pas d'un secours accordé aux seules familles nécessiteuses, mais d'une mesure de justice qui doit profiter à toutes les familles nombreuses, lesquelles supportent un poids plus lourd d'impôts indirects par le fait que plus nombreux sont les membres du foyer.

En conséquence, nous invitons toutes les familles de trois enfants au moins, à se présenter à la mairie (8^e bureau), avec leur livret de famille. Elles recevront les bons de gaz et d'électricité auxquels elles ont droit, à compter de la date d'approbation par le préfet de la décision du Conseil municipal, soit le 10 mai 1950.

Nous rappelons ci-dessous le montant de ces bons et les conditions de leur attribution :

Bénéficiaires : Toutes les familles habitant Saint-Cloud, ayant trois enfants et plus, de moins de 18 ans, à charge, étant entendu que les enfants malades ou infirmes de plus de 18 ans seront considérés comme enfants à charge, sur justification médicale de leur état.

Les bons auront la valeur suivante :

		Gaz	
Famille de	3 enfants :	510 francs	pour l'année
—	4 —	960	—
—	5 —	1.410	—
—	6 —	1.860	—
—	7 —	2.310	—
—	8 —	2.760	—
—	9 —	3.210	—
—	10 —	3.660	—
—	11 —	4.110	—

Electricité

		Electricité	
Famille de	3 enfants :	720 francs	pour l'année
—	4 —	1.170	—
—	5 —	1.620	—
—	6 —	2.070	—
—	7 —	2.520	—
—	8 —	2.970	—
—	9 —	3.420	—
—	10 —	3.870	—
—	11 —	4.320	—

Les montants ci-dessus seront divisés en six fractions égales et les bons remis aux familles seront acceptés par les encaisseurs du Gaz et de l'Electricité de France, en paiement de partie des quittances présentées.

Les familles qui ne disposent pas du gaz et de l'électricité recevront des bons de même valeur échangeables contre du bois et du charbon, soit au dépôt municipal, soit chez les marchands de bois et de charbon de la ville. Ces bons seront remboursés aux commerçants par la mairie.

Il a fallu un délai assez long pour obtenir ce résultat et on voudra bien croire que, pendant ce temps, correspondances et démarches ont été nécessaires pour aboutir à la pleine reconnaissance de la justesse de notre point de vue.

Mais « tout est bien qui finit bien », dit le proverbe et, en ces jours où l'on fête et met à l'honneur les mamans, et particulièrement les mères de familles nombreuses, nous sommes particulièrement heureux de leur communiquer cette bonne nouvelle qui apportera à nombre d'entre elles un allègement de leurs si lourds soucis.

Les Travaux Communaux en 1949

Nous présentons dans ce bulletin une série de photographies se rapportant à nos réalisations de l'exercice 1949, afin que ceux de nos concitoyens qui, en raison de leurs occupations à Paris et dans la région parisienne, ne suivent la vie municipale qu'en prenant connaissance de notre bulletin, se rendent compte de ce qui a été fait en 1949 à Saint-Cloud, dans l'intérêt même de la population et des contribuables.

Nous ne reviendrons pas sur le remplacement par le Centre Culturel et Artistique de la rue des Ecoles, de la Maison des Jeunes et de l'Education Populaire, située 26, rue Dailly, car nous en avons déjà suffisamment parlé en indiquant, notamment, les économies que ces aménagements nouveaux avaient dégagé. Nous ne reviendrons pas non plus sur la création d'une salle des fêtes avec scène spacieuse et projections cinématographiques, pas plus que sur l'édification d'un nouveau gymnase au stade Kelly. Nous soulignerons simplement le fait, car il a son importance, que pour financer les dépenses résultant des trois réalisations ci-dessus, dépenses qui se sont élevées à près de 15 millions de francs, nous n'avons fait appel ni à l'emprunt, ni aux centimes additionnels. Ces dépenses ont été réglées en grande partie à l'aide de fonds provenant d'excédents budgétaires, c'est-à-dire sans aucuns frais pour les contribuables clodoaldiens.

En dehors du Centre culturel, de la salle des fêtes et du nouveau gymnase dont nous venons de parler, nous citerons les travaux suivants, qui ont été exécutés à la voirie :

1^o Etablissement dans la rue Feudon d'un passage pour piétons en tarmacadam de 2 mètres de largeur dans la partie comprise entre le bas des escaliers de la Réserve et le passage à niveau du chemin de fer de la ligne Puteaux-Issy-Plaine.

Avant l'établissement de ce passage qui rend maintenant les plus grands services aux nombreux usagers, l'assainissement de la rue avait été complété par l'adjonction d'une canalisation en grès destinée à recevoir les eaux de la rue et celles provenant du rond-point de la Réserve;

- 2° *La réfection complète sur une longueur de 250 mètres environ, de la rue Sevin-Vincent, entre la rue Pigache et la rue Lelégard.*

Les travaux ont consisté en la réfection des bordures et caniveaux avec remplacement des bordures en mauvais état. Le reprofilage longitudinal des caniveaux, le reprofilage transversal de la chaussée en tarmacadam, enfin le goudronnage et le cylindrage de la chaussée, après sablage au gravillon de porphyre;

- 3° *Création d'une voie nouvelle reliant l'avenue Magenta à la Grille d'Orléans.*

Cette réalisation avait été demandée à de nombreuses reprises par les Clodoaldiens, se rendant dans le parc de Saint-Cloud par la Grille d'Orléans.

Cette voie nouvelle rend d'énormes services, tout particulièrement aux mères de famille qui vont dans le parc avec des voitures d'enfants.

Elle complète fort heureusement l'aménagement du square prévu dans ce quartier de Saint-Cloud;

- 4° *Création du square du Général-Leclerc à proximité de la Grille d'Orléans, au-dessus du tunnel de l'autoroute de l'Ouest.*

Ce square a été aménagé sur une véritable décharge publique existant sur des terrains abandonnés par le service des Ponts et Chaussées, par suite d'une rectification du tracé de la route nationale n° 185. Un monument a été érigé au centre de ce square à la mémoire du Général Leclerc et de sa glorieuse division.

Cette réalisation a apporté une amélioration très sensible à l'état sanitaire de ce quartier de Saint-Cloud et a considérablement embelli l'une des principales entrées de la ville;

- 5° *Renouvellement de la plantation de l'ancienne avenue Magenta devenue l'avenue de la Division-Leclerc.*

Afin de compléter l'aménagement du quartier Magenta dont la création du square Leclerc était la première phase, le service des Ponts et Chaussées de Seine-et-Oise, en collaboration avec la ville, a fait procéder sur chaque trottoir de la route nationale n° 175, entre la rue Laval et la place Magenta, à une double plantation de marronniers.

Cette opération sera complétée dans les années qui vont suivre, par un aménagement définitif des trottoirs en promenades sablées et gazonnées, et par une plantation de marronniers, place Magenta, qui terminera harmonieusement l'une des plus belles voies de la ville;

- 6° *Pose d'une canalisation de 100 m/m de diamètre et d'une bouche d'incendie, place de la Mairie.*

Cette canalisation est destinée à la défense de la mairie, de l'église et du quartier du Centre;

- 7° *Etablissement d'une conduite de 100/110 m/m de diamètre, rue Lelégard.*

Ce branchement a été effectué sur une canalisation maîtresse de 250 m/m de service des eaux, rue Laval. Une bouche d'incendie a été posée à proximité de l'asile Lelégard pour la défense du bâtiment sud, le bâtiment nord étant déjà protégé par une canalisation existant rue Pasteur;

- 8° *Pose d'une bouche d'incendie de 100 m/m de diamètre, rue Hébert.*

Cette bouche d'incendie qui a été reliée à une canalisation de 135 m/m passant rue Dailly, a été installée entre la salle des fêtes et le Centre culturel et artistique. Elle permettra en plus de la défense de ces bâtiments d'assurer avec efficacité la défense du groupe scolaire et de tout le quartier de la rue des Ecoles.

En ce qui concerne les travaux aux bâtiments scolaires, nous signalerons la réfection de toutes les peintures extérieures du groupe de Montretout ainsi que la remise en état complète de la cour de l'école des Coteaux, qui est maintenant affectée aux garçons. Nous n'oublions pas naturellement les travaux de construction de la nouvelle école des Coteaux, qui a été inaugurée le 22 mai 1950.

Pour ce qui est du nouveau gymnase municipal qui a été inauguré le 21 mai dernier, nous signalerons que cette salle, qui a 23 mètres de longueur, 16 mètres de largeur, 5 m. 25 de hauteur sous sablier et 8 m. 50 sous lanterneau, a été construite, à part la charpente métallique, en grande partie par des employés municipaux, auxquels nous adressons toutes nos félicitations.

Le sol, qui a été stabilisé, présentera l'élasticité idéale pour la pratique des sports, tels que le basket et le volley-ball.

Le matériel de gymnastique, dont une partie avait brûlé lors de l'incendie de la salle des fêtes actuelles, a été remis en état par le service mécanique du garage municipal et mis en place par les employés de ce service.

Les abords de la salle ont été nettoyés, deux jeux de boules sont prévus à proximité et il sera créé, en bordure de la rue de Buzenval, un petit square pour les mamans et les personnes âgées.

Centre Culturel et Artistique

Conférences

La conférence faite le 19 avril par M. Jean DE LA ROCCA, homme de lettres, sur « *Edmond Rostand, prince du panache et de l'esprit français* », a obtenu un grand et légitime succès. M. Jean DE LA ROCCA possède non seulement un beau talent de conférencier, mais aussi un magnifique talent de comédien. Sa causerie fut littéralement hachée d'applaudissements.

M. André LEROUX, sous-directeur des Missions Protestantes Françaises, a exposé, le 10 mai, ses vues sur « *Les problèmes de l'Afrique noire* ». Ses auditeurs ont été captivés par la richesse de sa documentation et la solidité de son argumentation.

M. Herman GRÉGOIRE, homme de lettres, a présenté le 24 mai une thèse originale sur « *Socrate, premier journaliste du monde* ». Il l'a développé avec une abondance d'idées et une érudition qui ont suscité l'admiration générale.

Théâtre

Le groupe artistique de « *L'Amicale des Anciens Elèves de l'Ecole laïque* », dirigé par M. DUCROS, a donné, les 22 et 23 avril, deux séances théâtrales de tout premier ordre. L'interprétation de *Miquette et sa Mère*, comédie en 3 actes, de Robert de FLERS et CAILLAVET, fut absolument parfaite. A aucun moment, les spectateurs n'eurent l'impression de se trouver en face d'une troupe d'amateurs. Faute de place, il nous est malheureusement impossible de citer tous les noms des artistes. Disons simplement que M. DUCROS, secondé par M. BONDY, peut être fier de l'ensemble qu'il a su créer. Nous espérons bien que, l'hiver prochain, la troupe de « *L'Amicale des Anciens Elèves de l'Ecole Laïque* », nous fournira de multiples occasions de l'applaudir.

Le 7 mai, le Lycée de jeunes filles a présenté, devant une salle archicomble, un spectacle qui fut un véritable triomphe. Sous la direction de Mlle CHARDONNET et de Mme JALADIS, nos jeunes élèves firent merveille et nous pûmes assister à la révélation de maints talents. Nos plus vives félicitations à Madame la Directrice du Lycée, aux organisatrices et aux jeunes artistes.

Le 20 mai, le « Parrainage des Vieillards », dont l'animatrice est Mme LORRAIN, nous a gratifiés d'une soirée théâtrale qui a recueilli également tous les suffrages. Le programme, *L'Amour à travers les Ages*, fut exécuté avec un rare « brio ». Tous nos compliments à tous ceux qui apportèrent leur concours à cette brillante réussite.

Cinéma

Les séances gratuites de cinéma éducatif pour les enfants des écoles continuent à raison de deux par mois.

Le 16 avril, les Médailleurs Militaires ont présenté un film très amusant : *Ils étaient neuf célibataires*.

Bals

La « Clodo », l'U. N. C., le R. P. F., les Scouts, ont organisé respectivement, le 1^{er} avril, le 29 avril, le 6 mai et le 13 mai, des bals très réussis.

Goûters aux Vieillards

Le 2 avril, le Lycée de jeunes filles a offert un splendide goûter aux vieillards. Le même geste a été renouvelé le 3 juin par le Lycée de garçons, qui a agrémenté son goûter d'un film désopilant : *Les Ronds de cuir*.

EN FAVEUR DE LA DISTRIBUTION DES PRIX

En 1949, la Municipalité, renouant la tradition interrompue par les années de guerre, avait offert aux enfants des écoles communales, des récompenses en livres de prix. Cette année, un effort supplémentaire a été fait et des récompenses seront remises aux cinq premiers élèves de chaque classe ou division des écoles des groupes du Centre, de Montretout et des Coteaux, ainsi qu'aux classes primaires du lycée de jeunes filles.

Le livre de prix a toute sa valeur, tant au point de vue scolaire puisqu'il est générateur d'une saine émulation, qu'au point de vue familial où il est un enrichissement culturel, l'œuvre choisie dans les cours supérieurs ayant une valeur éducative certaine.

Nous demandons donc à toute personne désireuse de nous aider à récompenser les élèves de nos écoles de faire parvenir avant le 1^{er} juillet prochain, un ou plusieurs ouvrages d'un intérêt littéraire indiscutable avec une note indiquant le nom et l'adresse du donateur, ainsi que l'indication de l'école ou des écoles en faveur desquelles les livres sont offerts.

La Fête des Mères

Fixée habituellement au dernier dimanche de mai, la Fête des Mères avait dû, cette année, en raison de la Pentecôte, être reportée au 4 juin.

Mais ce même jour était depuis fort longtemps retenu pour une importante fête nautique qui devait être donnée dans le bassin de Saint-Cloud-Boulogne, avec le concours des marines française et anglaise, sous la présidence de M. le Secrétaire d'Etat à la Marine.

C'est pourquoi la solennité de la Fête des Mères a dû, cette année, être réduite à une simple réception à la Mairie pour la remise des diplômes et des médailles et à un vin d'honneur offert par la municipalité aux mamans décorées, à leurs familles et aux personnalités invitées, lesquelles représentaient les sociétés locales, ainsi qu'aux membres du corps enseignant qui avaient bien voulu répondre à l'invitation qui leur avait été adressée.

M. CHAVETON, maire, avait voulu laisser la présidence de cette fête à M. ROLLIN, maire-adjoint, lui-même grand-père de 10 petits-enfants.

En quelques mots, M. ROLLIN rappela le rôle tout de dévouement et d'abnégation des mères de famille sur lesquelles repose la plus lourde part de la tâche magnifique de l'éducation des enfants.

Puis il présenta les félicitations de la Municipalité aux lauréates de cette année qui sont :

Mme BATUT-DAJEAN, mère de 5 enfants, 10, boulevard de la République.

Mme CAENEN, mère de 6 enfants, 55, rue des Tennerolles.

Mme COULOMBEL, mère de 5 enfants, 29, boulevard de la République.

Mme Vve LEGROS, mère de 5 enfants, 68, rue Henri-Régault.

Mme LIÉCEON, mère de 5 enfants, 48, boulevard de la République.

Mme LEPOIVRE, mère de 6 enfants, 59, avenue Belmontet.

Mme VITRAC, mère de 5 enfants, 5, avenue Pozzo-di-Borgo.

En remettant à chacune d'elles le diplôme, la médaille et un bouquet de fleurs, en même temps qu'une carte donnant droit à chacune des mamans et à sa famille, de bénéficiaire de places réservées à la fête nautique de jour et de nuit qui devait avoir lieu dans l'après-midi et la soirée du dimanche 4 juin.

Le vin d'honneur qui clôtura cette fête fut très cordial.

LESSAY restaurée reçoit la Croix de Guerre

Lessay, ville martyre de juillet 1944, filleule de Saint-Cloud, renaît lentement de ses ruines.

Ce petit chef-lieu de canton de la Manche fêtait, le 1^{er} mai 1950, sa résurrection partielle : pratique, en l'achèvement de beaucoup de maisons joliment reconstruites, administrative en la pose de la première pierre de la future mairie, « place Saint-Cloud », spirituelle en la restauration de l'église abbatiale, presque millénaire, pur chef-d'œuvre historique de l'art roman du XI^e siècle.

A la base de ce retour à la vie, la marraine Saint-Cloud s'inscrivit la première; elle lui vint en aide, tant par les tonnes de mobilier et de vêtements collectés par la Croix-Rouge, que par les dons en argent et en nature que notre cité envoya en plusieurs occasions. Saint-Cloud n'oubliait pas qu'elle aussi, en 1871, fut saccagée par les obus et l'incendie. Mais ce soutien matériel (qui fut pourtant si apprécié des Lessayens manquant de tout), n'atteignit point l'incalculable valeur de réconfort moral que ce geste spontané prit dans le cœur des malheureux sinistrés au moment tragique où ils pouvaient sombrer dans le désespoir.

N'était-il pas normal que Lessay invitât sa grande sœur clodoaldienne à participer aux cérémonies solennelles organisées pour une telle célébration ? Une délégation, conduite par M. CHAVETON, maire, se rendit donc en Normandie pour assister M. LECOQ, son collègue et les autorités civiles et religieuses de Lessay dans leur joie retrouvée, dans leur fierté légitime et aussi dans le pieux souvenir des 40 habitants tués sous les bombes.

Dès 10 heures du matin, les cérémonies commencèrent à se dérouler; elles furent magnifiques, jusqu'au soir, sous la présidence de M. LEBAS, préfet de la Manche et de Mgr GUYOT, évêque de Coutances et Avranches. Au cours de cette mémorable journée, la ville de Lessay reçut officiellement la Croix de Guerre,

devant l'effigie d'un monument aux morts, comportant un vestige de celui de 1914-1918. On remit la même décoration aux sept autres communes du canton : Angoville-sur-Ay, La Feuillie, Millières, Pirou, Laulne, Saint-Patrice-de-Claids et Vesly : émouvante cérémonie où l'on vit bien des yeux se mouiller et le vieux maire de Laulne défaillir en écoutant la lecture de la citation méritée par son village.

Terriblement frappées dans les personnes et dans les biens, les petites cités rurales du Cotentin ont payé bien cher le droit d'être maintenant glorieuses, mais grâce à un peu d'amour fraternel, un peu de charité venant de Saint-Cloud, dans l'ardeur du travail, dans l'attachement à la terre, dans la profonde reconnaissance du secours inoubliable, elles aspirent au renouveau, vivifiées par le grand vent des landes chargé d'effluves marins et l'or de sable fin issu du large estuaire.

A la suite de son déplacement aux fêtes de la renaissance de Lessay, M. CHAVETON, maire, a reçu de M. Louis ROBERT, de la Société des Poètes Français, un petit opuscule intitulé : *Tryptique de la Fidélité*, portant la dédicace suivante :

« Pour vous, Monsieur le Maire de Saint-Cloud, qui, en cette radieuse journée lessayriaise du 1^{er} mai, avez bien voulu exprimer à l'égard de ma vieille et paisible bourgade meurtrie, tant de chaleureuse sympathie, j'ai cueilli, dans un modeste herbier, ces quelques fleurs de la reconnaissance. »
Asnières le 16 mai 1950.

Louis ROBERT.

La magnifique abbatiale de Lessay, détruite en 1944, venant d'être restaurée, nous pensons intéresser nos lecteurs en portant à leur connaissance le poème extrait de ce tryptique et intitulé :

Sur une Eglise en ruines...

Ma bourgade n'a plus d'église,
Eglise où je ne priais pas,
Mais dont souvent les pierres grises
Entendirent glisser mes pas,
De notre sol normand jaillie,
Noble et superbe, elle veillait,
Reste émouvant d'une abbaye
Qu'aucun sourire n'égayait.
La grande dame était austère,
Son visage était grave et pur :
Mille ans nos aïeux sur leur terre
Virent en elle un guide sûr,
Et tous nos gens de fière race,
Qui n'œuvraient qu'aux tâches de paix,
Confiants, demandaient la grâce
Qu'elle survécût à jamais !
Je l'ai revue en cet automne,
Je l'ai revue en son Lessay
Et tout mon être encore frissonne
Du spectacle affreux qu'a laissé,
En ces lieux vivant si paisibles,
Sans vaines agitations,
L'honneur d'avoir servi de cible
A d'inhumaines passions.
Car mon cœur fou de joie immense
D'être enfin du joug libéré
— Amis, comprenez sa souffrance...
Mon cœur, en cachette, a pleuré
De voir en ruines l'église,
L'église où je ne priais pas
Mais dont souvent les pierres grises
Entendirent glisser mes pas.

(Décembre 1944).

DISTINCTIONS HONORIFIQUES

Nous avons relevé dans différents documents officiels les promotions suivantes :

Médailles d'Honneur du Travail (J. O. du 12 avril 1950)

M. YOUNG Raymond, directeur industriel à la Standard Française des Pétroles, 6, rue du Commandant-Lareinty.

M. MARGUET Emile, employé à la banque Morgan et Cie, 33, avenue du Maréchal-Foch.

M. DHAËZE Léon, représentant à la Société anonyme Coty, 24, rue de la Paix.

M. CARREL Maurice, fondé de pouvoirs à la Société Nancéenne de Crédit Industriel et de Dépôts, 18, rue du Calvaire.

Mlle BRASSELET Alice, clerc formaliste, étude Muel, 9, rue d'Orléans.

M. DELAUNE Marcel, fondé de pouvoirs de la Compagnie d'assurance « Marine Marchande », 2, rue Marbeau (médaille d'argent).

M. MULARD Jean, dispacheur au Comité central des Assurances Maritimes de France, 20, rue de la Paix (médaille de vermeil).

Palmes Académiques

(Arrêté ministériel du 22 mai 1950 pour services rendus aux œuvres scolaires et péri-scolaires).

Officier de l'Instruction Publique

M. Michel SALLES, 52, rue Tahère.

Officiers d'Académie

M. BONNIFAUD René, secrétaire général de la Mairie de Saint-Cloud.

M. BAUDRY René, secrétaire général adjoint de la mairie de Saint-Cloud.

Mme LAUDRE, 119, avenue du Maréchal-Foch.

Nous adressons nos vives félicitations aux nouveaux promus.

Compte rendu analytique de la Séance du Conseil Municipal

SÉANCE DU 16 MAI 1950

Présents : MM. CHAVETON, maire; ROLLIN, MONSEL, SCHREDER, LAURENCE, adjoints; DEVÈZE, Mlle LAPLANCHE, MM. BERGER, BEAUFOCHER, DISCOUR, OBLE, PETIT, COLIN, MARIN, CLÉMENTEL, CHAUVÉAU, POUSSEUR, GALATAUD, Mme NOSLEY, MM. CADET, COMEAU, DESPLANQUE, GUÉDON, LE GUEN, BILLARD.
Absents excusés : MM. DUCROS, FINELLE.

..

Conformément aux dispositions de la loi du 6 septembre 1947, M. FINELLE a donné pouvoir écrit à M. LE GUEN, de voter en son nom.

..

Secrétaire de séance : M. DEVÈZE.

..

Le procès-verbal de la dernière séance, mis aux voix par le maire, est adopté par 17 voix contre 7.

Ont voté pour : MM. CHAVETON, maire; ROLLIN, MONSEL, SCHREDER, LAURENCE, DEVÈZE, Mlle LAPLANCHE, MM. BERGER, BEAUFOCHER, DISCOUR, OBLE, PETIT, COLIN, MARIN, CLÉMENTEL, CHAUVÉAU, POUSSEUR.

Ont voté contre : MM. GALATAUD, COMEAU, CADET, Mme NOSLEY, MM. LE GUEN, FINELLE, BILLARD.

S'est abstenu : M. DESPLANQUE, qui n'était pas conseiller municipal lors de la dernière séance.

N'a pas pris part au vote : M. GUÉDON qui n'était pas présent au moment du vote.

M. LE GUEN déclare que, contrairement à ce qui est porté dans le compte rendu analytique, le groupe socialiste n'a pas voté contre le secours de 500 francs proposé par M. GALATAUD en faveur des grévistes.

M. le Maire indique qu'il en est pris acte.

Le Conseil, délibérant sur les questions portées à l'ordre du jour, prend les décisions suivantes :

1° Décide, à l'unanimité, d'adopter en faveur des agents auxiliaires communaux, des échelles de traitement identiques à celles qui ont été fixées pour les agents auxiliaires de l'Etat, par arrêté ministériel du 17 mars 1950, inséré au J. O. du 19 mars. Ouvre un crédit à inscrire au budget additionnel.

Cette mesure s'applique à 25 auxiliaires (dont 4 de bureau, 3 contractuels, les autres de service) ;

2° Décide, à l'unanimité :

a) De faire démolir l'immeuble provenant de l'acquisition Sivrais, situé rue Gounod et rue Emile-Verhaeren et utilisé par le lycée de jeunes filles de Saint-Cloud, immeuble très vétuste, qui menace de s'écrouler et qui ne vaut pas la peine d'être réparé ;

b) De faire construire, en remplacement de cet immeuble, sur le terrain contigu à l'immeuble principal, un bâtiment en matériaux légers, avec sous-sol aéré et fondations renforcées permettant ultérieurement de construire un étage supplémentaire, bâtiment qui comprendra six salles de classes avec couloir, dégagements et W.-C. Approuve le projet établi par M. RENARD, architecte communal honoraire.

Le groupe socialiste (M. BILLARD), estimant ces six nouvelles classes insuffisantes, propose la mise à l'étude d'urgence de la construction de trois classes supplémentaires.

Le maire indique que la superficie des six classes envisagées sera supérieure à celle de l'immeuble à démolir et que le ministre a donné son accord sur le projet de six classes, qui sera subventionné par l'Etat. Il ajoute que la construction de trois nouvelles classes occasionnerait des dépenses qu'il ne paraît pas opportun d'engager, d'autant plus que la ville exproprie actuellement la propriété Leygues, qui sera donnée à l'Etat pour que celui-ci construise un nouveau lycée de jeunes filles.

Après un vote, la proposition socialiste a été rejetée par 17 voix, celles des membres de la majorité, contre 9, celles des groupes socialiste et communiste.

En vue de financer le projet de démolition de l'immeuble en question et le projet de construction de six nouvelles classes, projets chiffrés à 10 millions, décide :

a) D'aliéner un terrain communal situé rue Armengaud, d'une contenance de 2.100 m², qui n'est d'aucune utilité à la ville et qui peut permettre à des particuliers d'y édifier une ou deux villas, ce qui n'est pas négligeable actuellement.

Ont voté pour cette aliénation, les 17 membres de la majorité et ont voté contre les 9 membres de la minorité. Il est décidé à l'unanimité et sur propositions successives de MM. BILLARD et CLÉMENTEL, que cette aliénation sera faite par adjudication publique, après fixation d'un prix minimum, sur l'avis d'experts ;

b) De contracter auprès d'un établissement de crédit, un emprunt à long terme, pour financer la dépense, qui ne sera pas couverte par la subvention de l'Etat et par l'aliénation du terrain en question ;

3° Décide, par 20 voix contre 6, après examen du compte d'exploitation de la colonie de vacances municipale de Charbonnière, en 1949, compte qui fait après examen apparaître un déficit de 831.197 francs, de fixer ainsi qu'il suit le tarif du prix de séjour à la colonie en 1950 :

Familles dont le montant total des ressources mensuelles (allocations familiales non comprises) est inférieure à 15.000 francs.....	120 fr. par jour et par enfant
Familles dont le montant total des ressources mensuelles (allocations familiales non comprises), est :	
De 15 à 18.000 francs.....	155 fr. par jour et par enfant
De 18 à 20.000 francs.....	175 fr. — —
De 20 à 25.000 francs.....	210 fr. — —
De 25 à 35.000 francs.....	230 fr. — —
Au-dessus de 35.000 francs.....	250 fr. — —

Soit environ 10 % de plus qu'en 1949, cette légère majoration étant appliquée dans le but de rendre encore meilleure la nourriture des enfants qui, bien qu'étant très bonne l'an dernier, peut toujours être améliorée.

Pour les familles de deux enfants et plus, non imposées sur le revenu, allocataires de la Caisse Centrale d'allocations Familiales (C. C. A. F.), qui bénéficieront de bourses de vacances accordées par cet organisme, le prix de séjour est fixé à 90 francs par jour et par enfant, pour une période de 34 jours, sous réserve que les familles remettent à la mairie le bon de vacances qui leur aura été délivré par la Caisse Centrale d'Allocations Familiales, laquelle caisse paiera à la ville la valeur de ce bon.

Ont voté pour ce tarif : MM. CHAVETON, ROLLIN, MONSEL, SCHREDER, LAURENCE, DEVÈZE, Mlle LAPLANCHE, MM. BERGER,

BEAUFOCHER, DISCOUR OBLE, PETIT, COLIN, MARIN, CLÉMENTEL, CHAUVEAU, POUSSEUR, LE GUEN, FINELLE, BILLARD.

Ont voté contre : MM. GALATAUD, COMEAU, Mme NOSLEY, MM. CADET, GUÉDON, DESPLANQUE, qui proposaient le maintien du tarif de l'an dernier ;

4° Décide, à l'unanimité, de fixer les émoluments à accorder au personnel directeur, d'encadrement et de service, pour le fonctionnement de la colonie en 1950 ;

5° Décide, par 17 voix contre 6 et 3 abstentions, sur les conseils de M. le Préfet de Seine-et-Oise et à la suite de l'avis défavorable émis par le comité de patronage des H. B. M. du département, concernant la création à Saint-Cloud d'un office municipal d'habitations à bon marché, de donner son accord de principe en vue de la construction par la société anonyme d'H. B. M. « Le Foyer du Fonctionnaire et de la Famille », de 150 à 200 logements, sur la partie des terrains non indispensables à l'équipement sportif de la ville, terrains situés quai Carnot, entre la rue Feudon et la rue des Milons, lesquels sont actuellement en cours d'acquisition, à l'exception d'un, d'une contenance de 5.428 m², qui a fait l'objet dernièrement d'un achat à l'amiable.

Autorise le maire à faire le nécessaire en vue de l'établissement de la convention à intervenir entre la société et la ville de Saint-Cloud, afin de régler toutes les clauses et conditions de participation de la ville et engagements à prendre par la société, étant entendu que cette convention sera soumise au Conseil municipal pour approbation.

Préalablement au vote, le maire avait lu un rapport exposant toute l'affaire et avait notamment indiqué :

a) Que le plan dressé par l'architecte de la société concernant la construction d'immeubles avec la réalisation d'un stade avait recueilli l'avis favorable des services d'urbanisme de la délégation départementale à Versailles ;

b) Qu'aucune location ne serait faite dans les immeubles à construire, soit à l'origine, soit postérieurement, sans l'assentiment de la municipalité ;

c) Que les questions de détails seraient vues par la commission des finances et par le Conseil municipal, lors de l'examen de la convention à passer entre la ville et la société d'H. B. M. ;

d) Qu'il s'agissait aujourd'hui d'un vote de principe devant permettre à la société de constituer le dossier préalable à soumettre au Ministère de Reconstruction et de l'Urbanisme et d'engager la procédure administrative.

Le maire avait ajouté qu'un accord particulier interviendrait entre la ville et la société qui pourrait se charger d'aménager un terrain de jeux de dimensions réglementaires, lequel constituerait l'espace de verdure nécessaire à la cité jardins projetée, que ce terrain de jeux, qui a d'ailleurs motivé l'acquisition des terrains reste la préoccupation essentielle de la municipalité, qui désire compléter l'équipement sportif de la ville et qui pourra faire transformer le terrain de jeux en stade, en faisant construire des tribunes et en procédant à divers aménagements.

À la suite des explications données par le maire et par les rapporteurs des commissions des travaux et des finances, une longue discussion eut lieu.

M. LE GUEN, BILLARD et GALATAUD exposèrent leurs points de vue et demandèrent des précisions, qui leur furent données par le maire, MM. MONSEL, ROLLIN, DEVÈZE, CLÉMENTEL et DISCOUR.

Notamment, M. MONSEL exposa la situation des sports dans la ville et M. DEVÈZE indiqua que « Le Foyer du Fonctionnaire et de la Famille » avait déjà eu une grande activité dans le département, particulièrement à Eaubonne. Il ajouta qu'une société anonyme comme celle-là aurait plus de chance qu'un office municipal d'H. B. M., d'obtenir des garanties d'emprunts du département.

Ont voté pour l'accord de principe dont il s'agit : MM. CHAVETON, ROLLIN, MONSEL, SCHREDER, LAURENCE, DEVÈZE, Mlle LAPLANCHE, MM. BERGER, BEAUFOCHER, DISCOUR, OBLE, PETIT, COLIN, MARIN, CLÉMENTEL, CHAUVEAU, POUSSEUR.

Ont voté contre : MM. GALATAUD, CADET, COMEAU, GUÉDON, DESPLANQUE, Mme NOSLEY.

MM. LE GUEN, FINELLE et BILLARD ont déclaré s'abstenir pour les raisons suivantes :

a) Un grand nombre de questions ont été posées sans qu'une réponse nette et définitive ait pu être donnée ;

b) Les pourparlers avec la société d'H. B. M. n'ont pas été suffisamment poussés pour qu'on puisse savoir si le projet a des chances d'aboutir ;

c) Toutes les garanties ne peuvent être données pour que les sans-logis de Saint-Cloud aient un droit de priorité absolue.

Enfin, le groupe socialiste maintient toutes ses réserves sur le choix des terrains du quai Carnot.

Le groupe communiste vote contre parce qu'il déclare rester fidèle à la création d'un office municipal, bien que M. DEVÈZE ait indiqué qu'à Argenteuil, Blanc-Mesnil et Essonnes, municipalités communistes, des accords aient été passés avec des sociétés anonymes d'H. B. M. du genre du « Foyer du Fonctionnaire et de la Famille » ;

Saint-Cloud hier et aujourd'hui

(Suite)

III. - L'AVENUE

Primitivement, c'était un simple chemin montant du pont à la forêt de Rouvres. Plus tard, il desservait les propriétés de Gondi et du Tillet, et portait, sur un plan de 1578, le nom de *sente d'Aulnay*. Mais quand il fut transformé, au XVII^e siècle, en une grande avenue conduisant au château, celle-ci prit le nom d'*avenue de Saint-Cloud* d'abord, puis d'*avenue Royale*, enfin, d'*avenue du Château*.

Pendant la Révolution, elle devint *avenue du Parc National*, pour redevenir *avenue du Château* sous Napoléon et garder ce nom jusqu'en 1870. Puis, à une date que je n'ai pu préciser, elle est devenue tout à coup *avenue du Palais* : pour quel motif ? Mystère et administration...

Quoi qu'il en soit, cette magnifique avenue, bordée d'arbres séculaires, a toujours mené au parc, avec ou sans château. Mais depuis 1937, elle conduit à l'entrée de l'autoroute. Le résultat est navrant ; en effet, l'avenue est désormais désaxée par rapport à l'entrée du parc : elle aboutit de guingois entre les deux pavillons, anciennes dépendances du château, de sorte que l'entrée de la grille monumentale est tout de travers par rapport à l'axe de l'avenue...

Bien plus, pour enlaidir encore ce qui fut, depuis des siècles, une allée superbe, on a planté une seule rangée de petits arbres, du côté gauche, de manière que l'avenue est non seulement désaxée mais asymétrique.

Versons un pleur sur le vandalisme qui a saccagé cette splendide avenue, toute chargée de trois siècles d'histoire de France.

D'ailleurs, je n'ai jamais compris pourquoi l'autoroute n'avait pas été amorcée en face du pont, à l'emplacement de l'ex-Imperial, en passant sous les rues de la Paix, d'Orléans, etc., pour aboutir au débouché actuel ; ce qui eût sauvé l'avenue et supprimé le coude très dangereux qui existe dorénavant au tournant de l'avenue du Palais et du tunnel de l'autoroute.

Mais les raisons du tracé actuel échappent à ma compétence.

En montant l'avenue, on trouve à gauche, en contrebas, l'ancienne caserne des gardes du corps de Charles X, construite en 1826. C'est de là que partit, en 1914, le 101^e régiment d'Infanterie et un escadron du 1^{er} Cuirassier, et, en 1939, le 6^e Groupe autonome d'artillerie. Désaffectée, cette caserne, qui n'ajoute rien, hélas, à la beauté du site, est occupée aujourd'hui par des bureaux du Ministère de l'Armement. Aux joyeuses sonneries de trompettes a succédé le morne silence administratif...

Plus haut, du même côté, se trouvait l'élégant petit quartier de cavalerie de style Louis XV ; cette jolie construction a malheureusement été rasée en 1937 pour l'établissement de l'autoroute.

Rappelons que les casernes et écuries de Saint-Cloud avaient l'honneur d'héberger le prestigieux escadron des Cent-Gardes, qui y tenaient garnison pendant tous les séjours de Napoléon III au château.

Dans la cour de l'ancien quartier de cavalerie subsiste toujours une partie des écuries basses, par opposition aux écuries hautes, qui étaient les écuries Malaquais.

Sur une partie de cette cour s'élevaient aujourd'hui de belles constructions, dans le style du XVII^e siècle, dues au talent de M. JAPY, architecte des Beaux-Arts, et destinées au logement des conservateurs et du personnel du Domaine et des Eaux et Forêts.

Quant au manège, il a été artistiquement transformé en garage : autres temps, autres chevaux, hélas !

Enfin, il existait dans la cour, un élégant puits de pierre, de style Louis XV, qui subsistait encore après les transformations. Un beau jour, ce puits a disparu, volatilisé. A-t-il échoué dans un musée lapidaire ? Ou l'a-t-on débité en gravats ? Comme le puits n'est plus là, la Vérité ne peut plus en sortir dans sa candeur sans voiles...

Jusqu'en 1937 se trouvait, en contre-bas, à côté du manège, un passage public qui donnait accès au parc dans l'allée passant entre les deux parties de la grande cascade, passage aujourd'hui condamné.

Après avoir longé l'avenue du côté gauche, remontons-la maintenant de l'autre côté. A droite a disparu, comme à gauche, le joli pavillon construit pour abriter les Suisses de garde à la grille du parc. Aux XVII^e et XVIII^e siècles, sur tout le triangle formé depuis la place, par l'avenue et la rue de la Paix, se trouvait un jardin en terrasses appartenant au château. C'était, au XVIII^e siècle, le « jardin particulier du duc de Chartres » dont des grottes et rochers subsistent encore dans des jardins privés.

Ce triangle a été divisé en lots, vendus comme bien national en 1796. Sur cet emplacement ont été construites les maisons de l'avenue du Palais et celles des numéros pairs de la rue de la Paix.

Attenant à la maison de l'Apothicaire, dont j'ai parlé antérieurement, se trouvait le « jardin des simples » où étaient cultivées les herbes pour la pharmacie. Un peu plus haut a été percé, à flanc de coteau, en 1840, par la Compagnie des Chemins de Fer de l'Ouest, le passage du Débarcadère, reliant l'avenue et le parc au débarcadère des fêtes, souvent appelé ultérieurement Gare de l'Empereur et dont ja parlerai plus tard. Ce passage était très artistiquement construit avec tracé à redans, escaliers et balcons ornements de balustres. Malheureusement, des empiètements

6^o Décide, à l'unanimité, d'adopter le nouveau barème proposé par le conseil départemental de l'enseignement primaire, dans sa séance du 27 mars 1950, concernant les indemnités représentatives de logement à accorder aux instituteurs et institutrices non logés ;

7^o Décide, par 25 voix et une abstention, celle de M. POUSEUR, de passer, en vue de la fourniture du charbon aux écoles et aux bâtiments communaux, des marchés de gré à gré avec les négociants en charbon de Saint-Cloud, qui ont, à la suite d'un appel d'offres, consenti un rabais sur la mercuriale des prix en vigueur au moment de la livraison ;

8^o Décide, à l'unanimité, d'apporter le concours financier de la ville dans les frais d'une fête gymnique et sportive organisée par la société municipale « La Clodo », à l'occasion de l'inauguration du nouveau gymnase de la ville édifié au stade Kelly, côté rue de Buzenval ;

9^o Adopte, à l'unanimité, la motion suivante présentée par M. MONSEL, 1^{er} adjoint :

« Le Conseil, après avoir pris connaissance des succès remportés par la société municipale « L'U. S. A. La Clodo », adresse ses plus vives félicitations aux joueuses et aux joueurs pour leurs brillants exploits au cours de la saison écoulée.

« Demande instamment au maire de faire le nécessaire pour qu'un second terrain de foot-ball puisse être édifié à la Porte « Jaune » ;

10^o Emet, par 20 voix contre 6, celles des conseillers du groupe communiste, à la suite des explications données par M. BEAUFUCHER, délégué du Conseil municipal à la commission administrative de l'hôpital-hospice de Saint-Cloud, un avis favorable à l'approbation par l'autorité supérieure du compte administratif de ces établissements pour les opérations de l'exercice 1949 ;

11^o Décide, à l'unanimité, de rembourser une concession de 15 ans acquise dans le cimetière de Saint-Cloud par un habitant de la commune ;

12^o Décide, à l'unanimité, de procéder à une adjudication publique pour l'affermage du droit de chasse dans la propriété de Charbonnière à Saint-Jean-de-Braye (Loiret) ;

13^o Décide, à l'unanimité, après l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique et de cessibilité relative au projet d'acquisition par la ville d'un terrain situé entre l'avenue du Maréchal-Foch et la rue de Buzenval, en vue de l'aménagement du garage municipal et du square Kelly, de poursuivre la procédure réglementaire déjà engagée, afin d'obtenir l'approbation du projet.

QUESTIONS DIVERSES

Sur la proposition du maire, le Conseil émet un avis favorable à la construction à Ville-d'Avray, par l'Ecole Technique d'Aéronautique de Ville-d'Avray, d'une piscine qui pourra éventuellement être utilisée par les enfants des établissements scolaires et les habitants de Saint-Cloud.

MM. COMEAU et GALATAUD réclament des précisions au sujet de l'acquisition et la démolition des immeubles situés rue Jeanne.

Mme NOSLEY intervient à l'effet de savoir où en est la question d'attribution aux familles nombreuses de bons de gaz et d'électricité.

M. BILLARD demande des précisions concernant les élections des membres des conseils d'administration des caisses primaires de Sécurité Sociale et des Caisses d'Allocations Familiales (bureaux de vote, dépouillement du scrutin, etc.). M. ROLLIN lui donne ces précisions et signale notamment que la commission administrative chargée de ces élections est composée d'un représentant des employeurs, de deux électeurs travailleurs salariés (un C. G. T., un C. F. T. C.) et d'un électeur travailleur indépendant.

M. MARIN demande qu'une nouvelle démarche soit faite par le maire pour obtenir :

1^o Le remplacement des plaques de tôle rouillées du parapet du pont de Saint-Cloud ;

2^o La signalisation de la place G.-Clemenceau.

M. CADET intervient pour que les frais médicaux et pharmaceutiques soient remboursés par l'assurance de responsabilité civile de la ville à une personne qui s'est blessée en tombant, par suite du mauvais état de la chaussée.

M. CADET demande la réparation du cassis de l'avenue Cloald qui provoque des accidents aux automobilistes.

..

Puis, se réunissant en comité secret, donne son avis sur plusieurs demandes d'assistance et de cartes sociales d'économiquement faibles.

La séance est levée le 17 mai, à 1 h. 15.

Saint-Cloud, le 23 mai 1950.

Le Secrétaire de séance :

Signé : DEVÈZE.

Pour copie conforme :

Le Maire.

F. CHAVETON.

successifs ont altéré son harmonie, que je souhaiterais vivement voir rétablir.

Rebaptisé en passage du Chemin de Fer, il a été débaptisé récemment en rue Hébert, ce à quoi ce modeste et sympathique vieillard se fût certainement opposé, s'il avait pu prévoir cet honneur qu'on devrait réserver à de rares hommes illustres.

Un peu plus loin, au n° 11 actuel de l'avenue, se trouvait une petite salle de spectacle : le théâtre Séveste, qui s'est ouvert en 1827 : il n'en reste plus aujourd'hui que la carcasse transformée en atelier.

Enfin, en haut de l'avenue, subsistent les bâtiments dits « Ecuries Malaquais », anciennes dépendances du château, qui gardent encore le cachet d'une splendeur évanouie. Une partie de celles-ci dut être démolie pour la courbe de l'autoroute; de même a disparu la petite place d'Orléans, au bout de la rue d'Orléans.

Avant de quitter l'avenue, je veux rappeler un souvenir dont toute trace a disparu : tous les riverains de l'avenue avaient, par une tolérance datant de plus d'un siècle, le droit — ou plutôt l'autorisation — d'avoir, tout le long de leur propriété, un espace empiétant sur le trottoir et limité par un treillage de bois d'un modèle obligatoire, afin de leur permettre de voir passer de plus près les cortèges impériaux ou royaux. L'élargissement de l'avenue pour l'autoroute ayant réduit à presque rien la largeur du trottoir, a rendu impossible désormais l'exercice de ce curieux privilège. Un dernier propriétaire a maintenu son treillage jusqu'en 1939, affirmant ainsi cette pseudo-servitude active sur la voie publique.

Si la disparition de tous les grands restaurants a fait le vide sur la place, il est juste de reconnaître que l'autoroute a amené sur l'avenue une circulation d'autos absolument extraordinaire, notamment les samedis et les dimanches; fréquemment, les voitures se suivent ou se croisent par des files interminables à quatre de front.

Malheureusement pour Saint-Cloud, elles ne font que passer, elles ne sont déjà plus !

Enfin, l'entrée du tunnel de l'autoroute vaudra à Saint-Cloud un monument qui promet d'être tout à fait remarquable. La guerre en a malheureusement suspendu les travaux qui viennent d'être repris.

Rappelons un détail : dans les derniers jours de l'occupation, les Allemands, affolés, ont cassé plusieurs de ces belles pierres de taille, et un cheval poussif les a traînées à Montretout pour y établir une barricade, dernier sursaut d'un vaincu aux abois !

Mais ne quittons pas l'avenue sans rappeler aussi l'émotion intense de tout le quartier à l'idée que les occupants allaient faire sauter le tunnel et le pont avant de se sauver; la joie soudaine à la nouvelle que les explosifs allaient être noyés dans la Seine; la haie formée par les jeunes gens et jeunes filles des équipes nationales tout le long de l'avenue, pour établir un service d'ordre; le profond désappointement du contre-ordre allemand; enfin, l'explosion de joie frénétique à l'arrêt, au bas de l'avenue, des chars de Leclerc.

Sur l'avenue, si chargée d'histoire, l'Histoire de France continuait...

Descendons-la maintenant pour continuer notre promenade et montons à l'assaut de la rue Royale.

Suivez le guide !

CLAVAREAU DE LA MENSBRUGE.

(A suivre).

AVIS ET COMMUNIQUÉS

ANCIENS COMBATTANTS DE LA 2° D. B. ET RHIN-DANUBE

C'est le dimanche 7 mai, que la section des Anciens de la 2° D. B. de Saint-Cloud-Garches, a reçu son fanion des mains du général WARABIOT. Cérémonie qui dans sa simplicité et sa cordialité correspondait bien à l'esprit de Saint-Cloud.

En présence de la Municipalité de Saint-Cloud et de Garches, des associations locales d'Anciens combattants et d'une nombreuse assistance, la cérémonie se déroula suivant le minutage exact prévu.

Devant le monument Leclerc, le général WARABIOT, ancien compagnon de LECLERC, rappela avec beaucoup d'autorité et d'amitié, la valeur du symbole qu'il remettait.

Le beau fanion brodé fut ensuite remis entre les mains de notre compatriote VIDAL.

Après lecture de leurs belles citations : DUVAL (2° D. B.) et WINTHER (Rhin-Danube), reçurent leur croix de guerre. Après quelques mots de M. GELLY (2° D. B.),

rappelant les consignes de service léguées par le général LECLERC, M. CHAVETON, maire de Saint-Cloud, tint dans son allocution à nous citer comme exemple de concorde la commune de Lessay, notre filleule, qui se reconstruit dans l'union.

M. VILLE, au nom du Comité d'entente des Anciens Combattants, insista sur la nécessité de la communauté d'action.

Un défilé aux sons de la très bonne musique de Garches, conduisit le cortège à la mairie où il fut reçu officiellement.

Le 14 mai, fête de Jeanne d'Arc, les fanions des sections de la 2° D. B., Rhin-Danube et de l'U. N. C. ont été bénis au cours d'une messe commémorative de la victoire.

PARRAINAGE DES VIEILLARDS

La soirée artistique donnée au profit du parrainage des vieillards à la Salle des Fêtes municipale, le samedi 20 mai 1950, fut particulièrement réussie. Le spectacle des plus intéressants enthousiasma l'assistance qui ne ménagea pas ses applaudissements.

Mme LORRAIN, présidente de cette œuvre, remercie vivement tous ceux et toutes celles qui ont assisté à cette soirée et qui lui ont apporté leurs encouragements matériels et moraux. Elle remercie très sincèrement Mlle DE NEYER ainsi que ses charmants camarades qui se sont beaucoup dépensés pour que réussisse pleinement cette soirée; elle leur exprime toute sa reconnaissance. Elle remercie aussi Mme BERNARD, antiquaire, 6, rue du Général-Leclerc, dont l'amabilité a facilité le jeu des acteurs dans un décor « d'époque » et M. BOUCHER, qui a mis gracieusement un camion à la disposition de l'œuvre pour le transport des meubles.

..

Nous tenons de notre côté à féliciter Mme LORRAIN et à la remercier pour tout le mal qu'elle se donne pour l'œuvre du parrainage, qui apporte des secours substantiels aux vieillards dans le besoin.

UNION DES PROPRIÉTAIRES

L'Union des Propriétaires de Suresnes, Saint-Cloud et Garches (section de Saint-Cloud) ouvre, à partir du 1^{er} juin 1950, une permanence, les 1^{ers} et 3^{es} jeudis de chaque mois, de 10 heures à midi, chez M. LINCENT, 47, rue de Buzenval, à Saint-Cloud. Tél. : Mol. 50-14.

La composition actuelle du bureau de la section de Saint-Cloud est la suivante :

Président : M. BACLÉ; vice-président : M. LECOUEIX; secrétaire général : M. LINCENT; trésorier : M. BOUCUES; administrateur délégué à la Commission de Logement : M. DE LA MENSBRUGE; administrateurs : MM. BRUNIN, CIRASSE, GIRAUD, MASSON.

LES SPORTS AU LYCÉE DE SAINT-CLOUD

Après un demi succès en basket-ball où les « Minimes » du Lycée de Saint-Cloud sont arrivés en demi-finale du critérium parisien, les « Cadets » ont remporté, le 30 mars, le titre de champion de Paris en triomphant aisément par 2 sets à 0 des Lycées Condorcet et Collège de Mantes.

La composition de cette équipe, animée par l'élève MUTER et entraînée par leur professeur CAENEN, était composée des élèves suivants : JOUBERT, ESCALIER, HOJO, MITROFANOFF, FONTARILANT, MUTER.

Nos vives félicitations à ces jeunes sportifs pour le magnifique résultat obtenu.

AMICALE DES ANCIENS ET ANCIENNES ÉLÈVES DES ÉCOLES LAIQUES DE SAINT-CLOUD

Les représentations de *Miquette et sa Mère*, des 22 et 23 avril, furent un grand succès pour le groupe théâtral de la Société et nous félicitons tous ceux qui contribuèrent à ce magnifique résultat : Mlle Lise PESSIN, Mmes DUCROS, SOREAU, DISCOUR, JACQUETTE, Mlles BROCHETON, A. PESSIN, SOREAU, MALAN, MM. DUCROS, BONDY, MALAN, DEMAI, JACQUETTE, MIGLIOLI, SOREAU, COLIN et le petit Philippe.

Nous sommes heureux d'annoncer qu'une nouvelle représentation de *Miquette et sa Mère* sera donnée vers octobre, à Saint-Cloud, et que de nombreuses demandes vont permettre au groupe théâtral de jouer plusieurs fois cette pièce à Chaville, Puteaux, Versailles, Boulogne et... à Paris !

BEAUX ARTS

La Société « Artistes Clodoaldiens », a l'honneur d'informer les habitants de la ville que sa prochaine exposition aura lieu au début du mois d'octobre prochain, dans les salles réservées à cet effet, au Centre Culturel, situé rue des Ecoles. Des affiches seront d'ailleurs apposées en temps opportun.

Les sociétaires, artistes et artisans d'art, sont donc invités à prendre toutes dispositions utiles en vue de cette manifestation artistique locale.

Pour toute nouvelle adhésion, prière de s'adresser à M. DEGA, services techniques, mairie de Saint-Cloud.

SOCIÉTÉ BOULISTE « LES BOUL'DOGS »

Compte rendu sportif

La société a participé à 21 concours intersociétaires.

Catégorie Cadets : Champion de l'Île-de-France à Paris.

Tête de poule aux pré-championnats de France, à Lyon (place Bellecour).

Championnat de France à Nîmes (3^e de finale).

Détenteur du drapeau (jeunes boulistes de Paris 1948-1949).

Catégorie Promotion : Champion individuel du secteur de Versailles.

Champion challenge Isnard, à Garches.

Champion coupe Ducœurjoly-Durand, à Saint-Cloud.

Sous-champion challenge C. O. B., stade des Bruyères et du C. S. de Rueil, et nombreuses places d'honneur.

Les amis des boulistes sont informés que le 11 juin seront organisées sur le terrain de Saint-Cloud, les éliminatoires du championnat de France, secteur de Versailles. Les Clodoaldiens sont cordialement invités. La société serait heureuse d'inscrire pour ce jour de nouveaux adhérents dans sa grande famille des boulistes.

UNION COMMERCIALE ET INDUSTRIELLE

L'Union Commerciale et Industrielle de Saint-Cloud vous communique que, lors de son Assemblée générale, tenue en mai dernier, M. BENOIT, son président, a fait part de sa démission pour raisons personnelles, de la présidence de cet organisme.

Il a été élu président d'honneur et M. André FAURE, entrepreneur de serrurerie à Saint-Cloud, a été désigné comme nouveau président.

La Municipalité remercie, au nom de la population de Saint-Cloud, M. BENOIT des efforts constants qu'il a déployés à la tête de cette association et adresse à M. FAURE ses plus vives félicitations.

ÉTAT CIVIL DES MOIS D'AVRIL ET MAI

NAISSANCES

Mois d'Avril

Marc, Jean, Marie, Henri Regairaz - Didier, Georges, Louis Semo - Robert, Marcel, André Leclere - Christian, René, Omer Leroy - Colette, Andrée, Marie Durand - Jean, Luc, Emmanuel Fradet - Chantal, Marguerite, Suzanne Corniquet - Christiane, Marie, Germaine Engel - Vincent, Jean, Marie Dunglas - Bernard, André, Yves Hugon - Jacqueline, Thérèse Leclère - Claude, Françoise, Marguerite Planque - Christian, Jacques, Lucien Guillaume - Bernard, Marcel, Serge Duhamel.

Mois de Mai

Pierre Fernandez - François, Jacques, Marie, André Dutru - Bernard, Lucien Bardiau - Marc, Patrick Péron - Gérard, Albert, René Flamant - Corinne, Marie, Sophie Benrubi - Micheline, Ginette Tolo - Dominique Sabiani - Philippe, Maurice, Henri, Raymond Joulia - Chantal, Monique Andrieux - Danielle Haetty - Daniel, Marc Moreau - Michel, Gaston, Daniel, Adolphe Vaudin - Jean, Jacques Bihorel - Alain, Marcel Euzenat - Bénédicte, Monique, Jacqueline Toustou - Jean, Pierre, Maxime Morin - Patrice, Thierry Dumazet.

MARIAGES

Mois d'Avril

Paul, Louis Semsout et Camille, Alexandrine Poinet - Pierre Marzona et Alexandrine, Juliette Philippe - Guy, Armand Piault et Louise, Jacqueline Joffet - Hervé, Joseph Quefféléant et Mauricette, Jeanne Toni - Charles, Marius Borla et Mauricette Renée Giroire - Roger, Emile Guyot et Yvette Gourdain - Jean, Louis Malgrange et Madeleine, Constance Bissetzky - Raymond, Louis Vilain et Jeannine Contellec - Mieczyslaw, Jean Skronski et Jeannine Sobel - Jean, Marie Poletti et Thérèse Morelli - Jacques, Lucien Collot et Marie, Louise Menguy - Maurice, Jean Batut et Berthe Rioux - Ferdinand, Gustave Gauthier et Marcelle Thibault - Jacques Couture et Georgette, Léona Bulke - Victor, Adolphe Meunier et Berthe, Adeleine Gyaume - Georges, Gabriel Perrin et Marie, Marguerite Combeau - Pierre, Victor Delcourt et Renée, Adolphine Jougleux - Fernand, Vincent Claire et Yvette, Ernestine Begaud - Jean, Louis Jollivet et Geneviève, Henriette Renard - Albert, Emile Hourat et Marcelle Desage - André, Edouard Mouton et Elise, Améda Spannert - Emile, Charles Granier et Camille, Jeanne Souiller - Serge, René De Leeuw et Suzanne, Isabelle Poulichet - Raymond, Marcel Vuillemenot et Thérèse, Marie Bruand - Gilbert, Emile Carpentier et Jeannine, Albert Moutte - Jean, René Foubert et Monique, Colette Catelain - Jean Faimali et Christiane, Louise Bourdin - François Dollet et Christiane, Louise Cherouvrier - Ermenegildo Tilati et Elisabeth Lunardi - Michel Mezou et Jacqueline, Catherine Fomarty.

Mois de Mai

Alfred Weith et Gisèle, Cécile Grumberg - Roger, Jean David et Jeanne Grenier - Robert, Louis Diot et Claudette, Marguerite Orain - Harry, Gregory Wait et Marie, Louise Lebourg - Charles de la Poix de Fréminville et Marie, Claude Tannery.

DECES

Mois d'Avril

Clotilde-Adèle Dindinot, veuve Duchateaux, 83 ans - Alphonse Carrey, veuve Prévost, 63 ans - Joseph, Yvonne, Paul Ferrat, 26 ans - Georges Eberhard, 73 ans - Vincent Bobbi, 60 ans - Charlotte Madelain, veuve Pecquet, 65 ans - Marie-Marguerite Cayez, veuve Touly, 79 ans - Roger-Charles-Marie Deldique, 51 ans - Jeanne-Léopoldine Poupard, veuve Maris, 73 ans - Adrien-Georges Gelle, 54 ans.

Mois de Mai

Léon Vernon, 78 ans - Héroïse Charpentier, veuve Lagache, 79 ans - Victor Husson, 73 ans - Marie-Louise Cabaret, femme Foi, 39 ans - Marcel-Alphonse-Paul Trannoy, 73 ans - Joséphine-Clémence Vade, veuve Couste, 75 ans - Marie Saint-Vis Bonnardière, veuve Objois, 90 ans - Marcel-Omer-Alexandre Folliot, 48 ans - Lucien-Ernest Dufour, 61 ans - Annie-Suzanne Leran, 3 ans - Marie-Louise Etienne, veuve Bianchini, 78 ans.